
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Neuvième séance – Mardi 11 septembre 2007, à 20 h 30

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M^{mes} Catherine Buchet-Harder, Monique Cahannes, Delphine Courvoisier*, *MM. Jean-Louis Fazio, Jean-Marc Froidevaux* et *M^{me} Mary Pallante*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 30 août 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 11 septembre, mercredi 12 septembre et lundi 17 septembre 2007, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2008 (PR-570)¹.*Suite de la préconsultation*

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous transmettre la position du groupe libéral sur le budget 2008 et son renvoi dans les différentes commissions. Je dirai en préambule que, pour la première fois depuis cinq ans, le budget de la Ville de Genève ne me fait pas tomber de ma chaise et ne m'empêche pas de dormir! J'aimerais passer en revue un certain nombre de points positifs et négatifs, à mes yeux. Ils ne sont pas très nombreux et, dans cette déclaration de principe, je n'irai pas trop dans les détails.

Tout d'abord, je relèverai la décision du Conseil administratif de reconduire le gel des engagements de personnel. C'est, à mon avis et de l'avis du groupe libéral, une mesure clé pour le maintien des prestations de la Ville à des coûts supportables. Si j'avais une cautèle à formuler, c'est celle portant sur les propos de la conseillère administrative en charge des finances tout à l'heure, qui disait que le gel du personnel serait remis en cause l'année prochaine pour envisager des engagements supplémentaires. Il est clair que nous serons extrêmement vigilants à cet égard, car nous ne souhaitons pas que ce soit le cas. Cela dit, le maintien du personnel stop en 2008 est une bonne mesure et nous tenons à le souligner.

Un point moins positif est celui de l'équilibre extrêmement fragile de ce budget. Avec 90 000 francs d'excédent sur un budget de 1 milliard environ, on marche sur la corde raide! Mais il faut certes relativiser, puisque chacun sait que

¹ Rapport à l'appui, 824.

les budgets sont établis sans avoir aucune connaissance des rentrées fiscales ni de la plupart des coûts réels. Par conséquent, il nous faudra vivre avec cet équilibre, même fragile, d'autant qu'il n'était pas facile à atteindre compte tenu du report de charges évoqué par la magistrate tout à l'heure. En l'occurrence, l'exercice est réussi, mais il faudra rester extrêmement prudent.

Ensuite, nous avons été très heureux de voir que le Conseil administratif avait repris à son compte certaines propositions libérales pour le budget 2007, qui avaient été balayées à l'époque, comme chaque année. Nous avons été très contents de voir que deux mesures figuraient dans le budget 2008, à savoir la suppression du Service de la mobilité, qui était un doublon notoire, et l'annulation d'un certain nombre de fêtes organisées par la Ville de Genève. Tout le monde aime les fêtes, naturellement, mais il s'agissait de savoir si c'était vraiment une tâche municipale. Nous sommes donc contents de voir un certain nombre de fêtes disparaître du catalogue des prestations de la Ville.

Un autre point positif est la suppression des prestations sociales aux personnes âgées versées par la Ville de Genève, qui n'auraient plus eu aucun effet, puisqu'elles auraient été déduites par le Canton des prestations OCPA qu'il verse de son côté.

Parmi les points délicats, il en est un pour lequel nous ne savons pas trop sur quel pied danser: il s'agit de la diminution de 10 millions du budget d'investissement. Il faudra voir sur quoi porteront les sacrifices, mais a priori nous ne sommes pas contre cette mesure. Elle nous paraît relativement raisonnable, même si elle a un côté un peu cosmétique et un peu facile. En effet, si on fait moins d'investissements, on augmente moins la dette et les ratios financiers comparatifs de la Ville seront plus favorables. En l'occurrence, nous verrons à l'usage ce qui en découlera.

Maintenant, le gros point négatif que nous ne pouvons pas passer sous silence, c'est l'augmentation de la dette de quelque 23 millions de francs. C'est là une augmentation plus modeste que d'autres années, à mettre en relation avec le report de charges évoqué tout à l'heure. Je crois qu'il était inévitable d'augmenter la dette. Mais puisqu'on n'arrive pas à diminuer la dette même avec des budgets extrêmement raisonnables, conservateurs et incluant beaucoup de mesures d'économies, des choix plus drastiques devront sans doute être faits. A cet égard, nous nous réservons le droit de formuler des propositions au cours du débat sur le budget.

Je terminerai sur une note d'espoir, en relevant que figurent maintenant dans le budget les montants en regard des prestations et des missions dont la Ville se charge. C'était un souhait partagé assez largement, ce n'était pas l'apanage de la droite, puisque certains membres du groupe socialiste et des Verts y étaient favorables. L'examen d'un budget par missions et prestations auquel nous allons

nous livrer pour la première fois cette année donnera une nouvelle dimension à notre travail dans les commissions spécialisées et en commission des finances. Les arbitrages ne seront plus faits en fonction des montants uniquement, mais bien en fonction de la prestation en regard de son coût. C'est en liant ces deux éléments que nous aurons l'occasion de faire un réel travail politique. Je ne dis pas que ce sera facile, d'autant moins cette année où nous devons nous roder à cet exercice. Mais c'est un exercice grâce auquel nous retrouverons tous la conviction que nos décisions sont réellement basées sur des choix, les choix des missions que la Ville se donne et des montants qu'elle décide de dépenser pour les accomplir.

C'est donc avec un certain espoir que le groupe libéral renverra ce projet de budget dans les commissions spécialisées et en commission des finances.

M. Robert Pattaroni (DC). La nouvelle magistrate a développé de manière extrêmement logique sa présentation du budget. On pouvait s'y attendre et tant mieux qu'elle ait réussi l'exercice. Cela dit, nous sommes là pour aborder la réalité sous toutes ses facettes. Tout ce qu'a dit M^{me} Salerno est correct, mais, comme la face cachée de la lune, il y a d'autres aspects du budget que j'aimerais évoquer.

En fait, le Conseil administratif n'avait pas le choix d'établir un autre budget. Ce n'était pas seulement une question de temps, mais aussi une question de recul: si, demain, le Conseil administratif a des idées nouvelles à faire passer dans la réalité, il lui faut prendre le temps de réfléchir à ce qu'il veut faire de nouveau.

Dans ce budget 2008, je relèverai tout d'abord la suppression des fameux 10 millions qui étaient versés aux personnes âgées dans le besoin. Nous n'allons pas discuter ici s'il eût fallu les supprimer ou pas, du point de vue purement social. C'est une discussion que nous aurons sans doute en commission. Mais, en tout cas, cela tombe bien pour la Ville, puisque ce sont quand même 10 millions de charges en moins.

Deuxièmement, en ce qui concerne le transfert de charges, il est clair qu'on peut critiquer l'Etat, mais en définitive, Mesdames et Messieurs, vous savez bien que les communes en général sont nettement plus à l'aise financièrement que ne l'est la Ville de Genève. Il faut donc qu'il y ait une certaine répartition, répartition qui peut avoir une influence, qui peut raisonner l'électorat des communes où on s'empresse aujourd'hui de diminuer les impôts, alors même qu'on bénéficie des prestations de la Ville!

En revanche, il n'est pas très correct, de la part du Conseil administratif, de dire que le budget est équilibré nonobstant cette dépense supplémentaire à

laquelle il ne peut rien. Mesdames et Messieurs, dans les ménages dont le budget est tout juste équilibré, s'il arrive un petit malheur qui coûte 10 000 francs, certains ne peuvent pas les emprunter à la banque et ils sont donc obligés de se serrer la ceinture pour payer ces 10 000 francs. Or que fait, pour sa part, le Conseil administratif? Malgré les 24 millions de transfert de charges, il ne veut pas toucher aux dépenses et il emprunte ces 24 millions, augmentant la dette. C'est certes très pratique, mais ce n'est pas raisonnable.

Ensuite, je relèverai une mesure qui aura des répercussions et qui est la diminution des investissements. Tout à l'heure, au point suivant, d'aucuns diront qu'il faut rénover les immeubles occupés, mais le fait est que, si on ne les a pas rénovés jusqu'à présent, c'est bien parce qu'on n'en avait pas les moyens. Et avec cette diminution des investissements de 10 millions, on aura encore moins de possibilités de les rénover! Je ne vais pas développer plus avant, car nous allons sûrement en reparler tout à l'heure.

Toujours en ce qui concerne les transferts de charges, je rappelle qu'à propos de la nouvelle répartition Confédération-cantons on disait, au début, que pour Genève cela ferait 3 millions de plus. Ensuite, on a parlé de 40, puis de 80 millions, et aujourd'hui on en est à 130 millions! L'opération de transfert de charges entre la Confédération, les cantons et les communes n'est pas terminée. On peut peut-être combattre cette évolution, mais pour la minute on n'a pas trouvé le moyen d'éviter ces transferts de charges. Ceux qui veulent lancer une initiative dans cette direction peuvent y réfléchir...

En résumé, nous assistons à une augmentation de la dette de 24 millions, qui correspond à peu près au transfert de charges, alors même que 10 millions ont été économisés grâce à la suppression des prestations municipale. Avant de nous réjouir du budget 2008 et même si l'année à venir se passe bien, il faut donc réaliser que notre situation n'est pas confortable.

Une occasion d'attaquer le problème par la suite sera précisément la constituante. Il conviendra de répartir autrement certaines charges, de faire en sorte que les grandes communes prennent en charge toute une série d'activités sportives ou culturelles, de façon que la Ville ne soit pas toujours celle qui investit pour les autres.

Pour terminer, j'évoquerai l'évolution de la situation. Les prévisions de recettes pour les personnes physiques font état de plus 5%, et celles des personnes morales de moins 10%. Beaucoup espèrent que la situation économique amènera encore plus de recettes, mais il ne faut pas se leurrer. Vous avez tous suivi l'affaire des prêts immobiliers aux Etats-Unis. On discute aujourd'hui pour savoir si c'est une crise ou non, si la crise va durer ou non, mais personne ne peut encore répondre... On ne le saura que d'ici à trois semaines ou un mois, quand toutes les banques, américaines, européennes et d'ailleurs, auront fait leurs comptes. En

l'occurrence, suivant l'état de la situation, il y aura des répercussions importantes, qui seront peut-être d'ordre conjoncturel mais qui pourront se révéler plus ou moins graves. Sans vouloir me montrer pessimiste, je dirai que les fameuses entreprises qui nous rapportent beaucoup, notamment celles qui sont actives dans le domaine financier, n'auront peut-être pas les résultats escomptés, et que les moins 10% de recettes prévues pourraient se transformer en moins 11, moins 12, moins 13, voire moins 15%.

Par voie de conséquence, en commission, il faudra considérer ce budget avec un regard critique et tenter de procéder à des économies supplémentaires. Je sais que cela ne fera pas plaisir au Conseil administratif, mais ce que nous cherchons à faire, c'est rendre service à l'ensemble de la population en assurant à long terme les prestations sociales. Nous renverrons donc ce budget en commission.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le Parti socialiste, quant à lui, aimerait tout d'abord féliciter le Conseil administratif. Nous avons affaire à une conseillère et des conseillers administratifs nouveaux, qui ont dû travailler avec diligence pour nous présenter ce projet de budget, et nous ne pouvons que nous féliciter du travail collectif qui a été accompli.

Cela étant dit, nous aimerions rappeler certains éléments qui nous semblent importants. Il s'agit là d'un budget qu'on pourrait presque qualifier – je m'en expliquerai – de budget de continuité. En effet, il est le budget de la majorité qui est la nôtre, une majorité de gauche. Si nous examinons les revenus qui permettent le fonctionnement de la Ville, nous constatons qu'ils proviennent pour moitié des impôts des personnes physiques, complétés, pour environ 15%, des impôts des personnes morales. Nous le relevons pour montrer que les impôts perçus sont affectés à une politique, celle que nous entendons mener. A cet égard, nous pourrions rappeler la campagne qu'avait lancée, en son temps, Micheline Calmy-Rey, montrant à quoi les revenus étaient affectés, où allaient les impôts des contribuables. Car les impôts versés par la population contribuent à affirmer une politique en matière sociale, culturelle, sportive...

On entend souvent dire qu'il y a trop de personnel en Ville. Effectivement, si 40% des charges de fonctionnement sont affectées au personnel, nous relevons avec plaisir, en tant que socialistes, que ce personnel contribue au bon fonctionnement de l'administration publique et au maintien de prestations de qualité pour les habitantes et les habitants de cette ville. De cela, nous en sommes fiers, d'autant plus fiers que nous assistons, notamment au niveau cantonal, à un démantèlement de la fonction publique.

Ce budget est aussi l'occasion de réaffirmer notre confiance dans la fonction publique municipale. On relève souvent les problèmes de sécurité, les problèmes

d'environnement urbain que connaît notre ville. Dans ce budget, nous constatons que le personnel, en termes de pourcentage, est affecté en priorité aux tâches liées à l'environnement urbain et à la sécurité publique. De cela également, nous pouvons être fiers.

De même pour le personnel engagé dans le département de la culture et dans celui de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. Les prestations que nous fournissons, les subventions et allocations que nous versons nous permettent d'affirmer que nous sommes, en tant que collectivité publique, des pourvoyeurs de culture et que nous défendons les projets culturels. De même, nous défendons une politique en matière de jeunesse, et là nous saluons l'accent mis sur la petite enfance, chère au projet socialiste. Nous voulons poursuivre cette politique qui est la nôtre et réaffirmer le droit qu'ont les parents qui le désirent de bénéficier d'une place de crèche dans cette ville.

Par ailleurs, nous faisons confiance au Conseil administratif et plus particulièrement à la magistrate en charge des finances pour négocier avec l'Etat une meilleure transparence dans l'action des collectivités. Ainsi, nous devons travailler à une estimation de l'assiette fiscale plus fiable, afin de ne pas nous retrouver dans la situation de cette année, où 112 millions nous sont tombés sur les bras. L'action de notre magistrate visera sans doute à établir des rapports plus sereins avec le département cantonal des finances, afin que soient calculées au plus juste ces estimations fiscales. Sans quoi nos budgets s'en trouveront grandement fragilisés.

Nous relevons aussi que le budget des investissements a été diminué, passant de 100 millions à 90 millions. Mais, malgré cette baisse, nous tenons à réaffirmer nos choix en matière de rénovation du patrimoine bâti, car nous pensons que la politique de rénovation, que nous avons toujours appelée de nos vœux et soutenue, doit se poursuivre, afin de garantir le droit au logement.

Certes, cela ne saurait se faire au détriment des équipements culturels. Comme socialistes, nous soutenons une politique de la culture engagée, qui passe notamment, pour n'en citer qu'un, par le projet de Nouvelle Comédie. Nous soutenons également les activités sportives. A cet égard, le projet de la patinoire est un exemple où le Parti socialiste s'est illustré.

Il s'agira donc pour nous de continuer à soutenir ces projets. Parfois, bien sûr, nous devons faire des choix qui pourront s'avérer plus ou moins douloureux, mais en aucun cas nous ne voulons privilégier des prestations au détriment d'autres, un équipement au détriment d'un autre, rénover plutôt que construire... Non, ces actions doivent être menées de concert, afin de donner force et énergie à notre collectivité et de répondre à la confiance que nous ont faite les citoyennes et les citoyens en élisant notre majorité.

Par contre, évidemment, s'agissant des projets qui seront les nôtres dans l'avenir et comme un préopinant l'a rappelé, nous sommes tributaires des mouvements mondiaux, des mouvements de la bourse américaine. Quoi qu'il en soit, nous essaierons de faire des choix et de poursuivre la politique qui a toujours été la nôtre. C'est dans cet esprit que nous examinerons ce budget. Nous voterons bien sûr son renvoi en commission des finances et dans les commissions spécialisées.

M. Olivier Fiumelli (R). Le groupe radical accueille ce budget avec bienveillance. S'agit-il d'un budget de gauche, conforme à la majorité qui gouverne cette ville depuis quelques années, ou d'un budget de droite, conformément à, semble-t-il, celui qui est devenu l'homme fort du Conseil administratif, vu le nombre de questions orales qui lui ont été posées ce soir? En fait, non, pour nous, il s'agit plutôt d'un budget adroit! Adroit, parce qu'il est équilibré, et nous nous en félicitons. Je ne vais pas en rajouter par rapport à ce qu'ont dit les préopinants de l'Entente, que je rejoins tout à fait. Comme eux, nous regrettons notamment que la dette continue d'augmenter.

Bien sûr, nous comprenons que le Conseil administratif n'ait pas pu formuler l'ensemble de ses choix stratégiques dans ce budget 2008, puisqu'il n'a eu que deux mois pour le travailler. Néanmoins, nous trouvons un peu suspecte son insistance à nous dire qu'il ne faut pas s'en faire, que le budget 2008, c'est déjà fini, et qu'il s'attaque aujourd'hui au budget 2009... Je rappelle quand même qu'il s'agit d'abord de boucler le budget 2007 avant de parler du budget 2009!

Concrètement, le groupe radical, comme les groupes démocrate-chrétien et libéral, s'attachera à faire des propositions en commission des finances et dans les commissions spécialisées, afin que le budget de notre Ville retrouve la voie de l'assainissement financier, bien nécessaire puisque la dette continue à exploser.

Certes, la Ville de Genève bénéficie aujourd'hui de taux d'intérêt extrêmement bas et nous nous en félicitons. Mais les taux, vous le savez, fluctuent assez rapidement et cela représente donc un facteur de risque assez important. Nous pourrions nous retrouver dans une situation catastrophique dans quelques années, si la dette ne prend pas le chemin d'une diminution. C'est pourquoi le Parti radical fera un certain nombre de propositions d'économies en commission. En conclusion, nous vous invitons à accepter le renvoi de ce projet de budget en commission.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Les Verts ont constaté que la principale nouveauté de ce budget est l'absence de grande nouveauté... En effet, à part

l'intégration du transfert de charges et l'application de la loi cantonale sur les aides aux personnes âgées, il y a une seule véritable priorité, c'est celle qui est donnée à la petite enfance, ce dont nous nous réjouissons depuis plusieurs années. Les Verts votant le budget depuis plusieurs années également, nous ne pouvons qu'être globalement satisfaits du présent budget.

Cela dit, je relèverai quand même un paradoxe. En cette année électorale où tout le monde a mis en avant ses propositions, on nous dit que c'est justement à cause des élections que les nouveaux magistrats n'ont pu donner une empreinte à ce budget. Il est un peu paradoxal de défendre un projet et de ne pas arriver à le mettre en œuvre avant le budget 2009, soit pratiquement dix-huit mois après les élections. Je pense que la commission des finances devra marquer ce budget de son empreinte, et nous nous y attellerons.

Une des mesures qui est maintenue et qui nous réjouit, c'est effectivement le *personal stop*, mais nous sommes un peu inquiets d'entendre qu'on arrive au bout de l'exercice. Pour nous, le *personal stop* n'est pas une mesure momentanée mais un état d'esprit: il s'agit de se dire que la Ville est en perpétuelle mutation, que les besoins changent et que, dès lors, on doit toujours repenser un poste, examiner s'il peut être repourvu différemment. Si un jour nous devons débloquer le *personal stop*, nous voudrions garder cet état d'esprit.

Toujours dans ce qui ne change pas, nous regrettons l'augmentation de la dette. Aujourd'hui, nous sommes en haute conjoncture, les revenus au budget augmentent de plus de 50 millions et nous n'arrivons pourtant pas à améliorer notre autofinancement, alors même que les investissements diminuent. Nous n'arrivons pas à diminuer notre dette. Or vous savez que les Verts sont très sensibles au fait de ne pas laisser ce fardeau aux générations futures. Cette année, nous paierons 60 millions d'intérêts. J'entendais l'intervenant d'A gauche toute! demander une politique plus active en matière d'emploi: considérant qu'une place de travail représente à peu près 100 000 francs, c'est 600 places de travail que nous coûte le service de la dette! On ne peut donc pas simplement passer outre d'année en année.

Un autre regret, c'est l'absence de politique climatique plus marquée. Durant tout le printemps, on a parlé du réchauffement climatique, on en reparle pour les élections fédérales de cet automne. Or, dans le budget, on ne peut que constater l'augmentation des consommations d'énergie. Les Verts souhaitent inverser cette tendance par une politique plus volontariste.

On voit également que les postes 31 – recouvrant le train de vie de l'administration – repartent à la hausse. On nous dit, ici aussi, qu'on arrive au bout de l'exercice de réduction. On le prétendait également au niveau de l'Etat de Genève, où il y a pourtant eu, entre 2005 et 2006, une baisse de ces dépenses

de 6,2%. C'est dire qu'avec une volonté politique on arrive à faire baisser ces postes 31.

Par ailleurs, pour reparler des investissements, nous regrettons leur diminution de 100 à 90 millions, car nous souhaitons depuis longtemps, dans ce Conseil municipal, rattraper le retard énorme pris en matière de rénovation d'immeubles.

Enfin, je conclurai par ce parent pauvre qu'est, année après année dans le budget municipal, la part dévolue à la coopération et au développement. De nombreuses communes genevoises ont déjà réussi à atteindre le fameux 0,7% préconisé par de nombreuses instances. Or, en Ville de Genève, commune de gauche, nous n'arrivons pas à augmenter notre aide de manière significative pour atteindre ce pourcentage. De ce point de vue, nous souhaiterions également une politique plus volontariste.

Néanmoins, comme tous les autres groupes, nous vous appelons, Mesdames et Messieurs, à renvoyer ce projet de budget à la commission des finances et dans les commissions spécialisées.

Mis aux voix, la prise en considération du projet de budget et son renvoi à la commission des finances, qui l'étudiera en collaboration avec les commissions spécialisées, sont acceptés à l'unanimité.

4.a) Motion du 11 septembre 2007 de MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, Jean Sanchez, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin et Nathalie Fontanet: «Genève est contre l'exclusion» (M-695)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la campagne électorale fédérale en cours;
- l'affichage réalisé à l'échelon national par chacun des partis;
- le caractère outrancier de l'affichage du parti de l'Union démocratique du centre en ce qu'il stigmatise le mouton noir dans lequel à un titre ou à un autre chacun peut se reconnaître;
- que c'est là l'expression brutale de la loi du plus fort;

¹ Annoncée, 700. Motion d'ordre, 753.

- qu'au contraire le rôle de l'Etat est de défendre ceux de ses citoyens qui sont en situation de détresse;
- qu'il s'agit de réaffirmer ce principe incontournable et peut-être ici ou là oublié,

le Conseil municipal enjoint à la Ville de Genève de communiquer par les moyens qu'elle jugera appropriés:

1. qu'elle condamne toute politique fondée sur l'exclusion;
2. que son histoire est fondée sur la politique du refuge;
3. que chacun qui aspire à en respecter les lois y a sa juste place;
4. que, dans son action, elle ne distingue pas le Genevois du Confédéré ou de l'étranger.

4.b) Résolution du 11 septembre 2007 de MM. Pierre Rumo, Christian Zaugg, M^{mes} Salika Wenger, Maria Casares, Maria Pérez, Marie-France Spielmann, Charlotte Meierhofer, Vera Figurek, Catherine Gaillard et Hélène Ecuyer: «Non aux affiches haineuses de l'UDC» (R-104)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- la première campagne d'affichage de l'Union démocratique du centre, se déroulant depuis quelques semaines dans la plupart des localités suisses dont la ville de Genève, dans laquelle on peut voir trois moutons blancs et un mouton noir avec ce dernier renvoyé d'un coup de pied par l'un des trois moutons blancs;
- la deuxième série d'affiches dans laquelle on distingue trois moutons blancs et un mouton noir sur le drapeau suisse avec un animal blanc innocent, un couteau planté dans le flanc;
- la prise de position de l'exécutif de la Ville de Genève estimant publiquement que l'affiche était «génératrice d'intolérance et d'exclusion»;
- la lettre du Bureau genevois de l'intégration des étrangers, celui-ci regrettant notamment que «l'image choisie (...) incité à penser que les étrangers (...) reconnaissables à leur couleur de peau sont indésirables en Suisse et, par conséquent, doivent être expulsés»;

¹ Annoncée, 741. Motion d'ordre, 754.

- l'article 261 bis du Code pénal suisse, qui réprime toute personne qui aura «publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste (...) abaissé ou discriminé d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine d'une personne (...) en raison de sa race, de son appartenance ethnique ou sa religion»;
- l'article 5 de la loi genevoise sur les procédés de réclame précisant que «l'autorisation est délivrée par la commune du lieu de situation du procédé de réclame»;
- l'article 9 de la même loi mentionnant que tout procédé de réclame qui diffuse une information ou un message qui est contraire aux lois, règlements, bonnes mœurs ou à l'ordre public est interdit;
- les conclusions du Conseil municipal relatives à la pétition P-83 renvoyée le 9 mars 2004 au Conseil administratif avec la recommandation que ce dernier soit «attentif, de concert avec le Conseil d'Etat, au contenu visuel des affiches exposées au public, ainsi que le lui permet la loi sur les procédés de réclame (F 3 20, article 5, alinéa 1)»;
- l'introduction dans le cahier des charges du futur concessionnaire d'affichage dès le 1^{er} janvier 2008 de la nécessité de soumettre préalablement les affiches sur lesquelles il y aurait doute quant à leur adéquation aux lois, aux règlements, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public à la Ville de Genève et au Département des institutions et, le cas échéant, à tout organisme de médiation désigné par ceux-ci;
- l'article 261 bis du Code pénal suisse, l'article 30 de la loi sur l'administration des communes, les articles 5 et 9 de la loi sur les procédés de réclame du 9 juin 2000, la loi modifiant la loi sur les procédés de réclame du 8 juin 2006, le règlement d'application de la loi sur les procédés de réclame du 11 octobre 2000,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir dans les plus brefs délais auprès de la Société générale d'affichage afin que les deux campagnes d'affichage intitulées «Pour plus de sécurité» lancées par le parti de l'Union démocratique du centre soient interdites en ville de Genève.

Le président. M. le maire souhaite faire une déclaration liminaire, et je lui passe donc la parole.

M. Patrice Mugny, maire. Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif a souhaité, en effet, faire une déclaration, que je vais vous lire:

C'est avec consternation que, début août, les membres du Conseil administratif ont découvert les affiches de l'Union démocratique du centre (UDC) placardées

à Genève. Ces affiches provocatrices visent à soutenir l'initiative populaire de l'UDC qui propose le renvoi des criminels étrangers.

Nous, les membres du Conseil administratif, condamnons avec force cette manière caricaturale et simpliste de traiter d'un important problème de société, en l'occurrence celui de la sécurité. Nous comprenons l'émoi légitime de la population qui s'insurge contre cette nouvelle et affligeante dérive de l'UDC. Ce n'est pas en véhiculant des images d'intolérance et d'exclusion que nous résoudrons le moindre problème. La stigmatisation d'une communauté n'a jamais apporté la sécurité à quiconque. Lorsque des personnes commettent des délits, elles doivent être poursuivies quelle que soit leur origine. C'est la loi et elle doit être appliquée avec rigueur.

Pour ne rien vous cacher, le Conseil administratif a envisagé d'interdire ces affiches. Après examen, il s'est avéré, en effet, que la Ville détient cette compétence et aurait pu l'utiliser au nom du respect de la norme fédérale antiraciste. Cependant, après réflexion, nous avons décidé de ne pas intervenir considérant, à tort ou à raison, qu'en cette affaire les tribunaux auraient fait primer la liberté d'expression.

J'ajouterai que la Suisse, qui a donné au monde la Croix-Rouge et le droit international humanitaire, a d'autres valeurs à défendre, y compris en période électorale, que la xénophobie et la démagogie. En tant que Suisses qui aimons notre pays, nous sommes consternés par la politique de haine que mènent Christoph Blocher et ses partisans depuis des années. Il y a seulement quelques mois, l'UDC genevoise stigmatisait les homosexuels. Auparavant, au niveau national, l'UDC avait trafiqué les chiffres pour faire croire que la Suisse allait être noyée sous une marée de musulmans. Après les étrangers, les homosexuels et les musulmans, quel sera le prochain groupe à être visé par les campagnes de haine de l'UDC? Peut-être en ferez-vous partie?

Sous l'influence de l'UDC, regardez comment nos mœurs politiques se transforment: le débat politique en Suisse jusqu'ici était fort, mais il était respectueux. Aujourd'hui, la présidente de la sous-commission du Parlement fédéral qui avait rédigé le rapport sur l'affaire Blocher-Roschacher a besoin de gardes du corps, car elle est menacée par des sympathisants de la figure de proue de l'UDC. Georg Kreis, président de la Commission fédérale contre le racisme, a été lui aussi victime de menaces et d'intimidation. Savez-vous quel est le crime de Georg Kreis? Affirmer que l'UDC n'a pas sa place au gouvernement. Ce qui devrait être de l'ordre du débat démocratique devient problématique. Sous l'influence de Christoph Blocher et de son parti, notre culture politique se brutalise.

Cette politique de haine est irresponsable et dangereuse, car elle ranime les tensions. Elle dresse une partie de la population contre une autre. En tant

que Suisses, nous affirmons que la Suisse est autre chose que cette inquiétante caricature que nous offrent les xénophobes.

La Suisse s'est bâtie sur l'ouverture, sur la tolérance, sur le respect de la loi, sur le civisme. Nous refusons le laxisme, mais nous refusons le rejet de l'autre, sous prétexte qu'il est différent. A l'heure des migrations, ces valeurs de civisme, de tolérance et de respect sont plus que jamais importantes.

Des esprits égarés confondent aujourd'hui patriotisme et xénophobie. Regardez Genève: selon les chiffres officiels, les deux tiers des habitants sont nés étrangers ou de parents étrangers. Plus d'un quart de la population à Genève a un passeport suisse ainsi qu'une autre nationalité. Chaque jour, des milliers de frontaliers viennent travailler dans notre cité. A croire les messages que véhicule l'UDC, avec tant d'étrangers et de Suisses aux origines multiples, nous devrions être en pleine guerre civile.

Oui, la multiculturalité constitue un défi. Mais un défi que nous, Suisses, entendons relever, et non en jetant l'opprobre sur tel ou tel groupe. Le vivre ensemble, c'est une communauté de destin. Pour la première fois, les étrangers établis à Genève depuis huit ans au minimum ont pu voter aux dernières élections. Nous nous en félicitons. Une citoyenneté de proximité est en train de naître. Elle n'épouse plus les lignes de la nationalité, car elle invite toutes celles et tous ceux qui vivent à Genève depuis longtemps à participer à l'élaboration de notre destin commun. C'est par le chemin du civisme que nous progresserons. Pas par celui de la haine. (*Applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs, merci de vos applaudissements! Nous avons ici des badges que nous pouvons distribuer à tous les membres du Conseil municipal qui le souhaitent. Je vous informe que demain matin, lors de la séance du Conseil administratif, nous examinerons comment nous continuerons d'agir à l'encontre de ces pratiques de l'UDC. (*Applaudissements.*)

Le président. Je passe maintenant la parole aux motionnaires.

M. Alexis Barbey (L). A vrai dire, la motion libérale était destinée à être traitée conjointement, mais si possible après le débat sur la résolution d'A gauche toute! Cela étant, permettez-moi de vous faire part, Mesdames et Messieurs, des réflexions qui ont présidé à la rédaction de cette motion urgente, que nous n'avons pas voulu préjudicielle à celle d'A gauche toute!, car nous pensons que le sujet est important et que chacun doit pouvoir s'exprimer sur les deux propositions.

Au sein du groupe libéral, nous avons longuement réfléchi à la manière d'aborder une probable motion d'A gauche toute! sur ces affiches de l'UDC.

Je n'entrerai pas dans les considérations liées à ces affiches et à cette manière de voir la politique, je me réserve de le faire au cours du débat. Mais je dirai que, grosso modo, notre sentiment est assez bien résumé par ce badge que vient de nous offrir M. Mugny, mais que je ne mettrai pas de peur d'abîmer mon costume... Néanmoins, je participe volontiers à l'esprit du badge: «Je ne suis pas un mouton!» En effet, les libéraux non plus ne se sentent pas des moutons, de ceux qui sont sur l'affiche, qui excluent ou sont exclus. Ils ne se sentent pas non plus de ceux qui se contentent de suivre des directives, de s'engager derrière des leaders charismatiques. Les libéraux aiment réfléchir par eux-mêmes et, croyez-moi, quand ils se mettent à réfléchir, ils le font longuement et de manière très intéressante.

Nous avons donc estimé que, même s'il était important qu'au sein du Conseil municipal nous puissions faire une sorte d'anamnèse collective sur les tenants et aboutissants de cet affichage de l'UDC, il convenait de placer le débat à un autre niveau. Ce niveau est celui que nous prônons régulièrement, celui des principes, qui font appel ensuite à la responsabilité individuelle de chacun. Nous avons résumé ces principes dans les quatre invites de notre motion, invites que vous avez largement illustrées à l'instant, Monsieur le maire.

Premièrement, nous disons que la Ville de Genève doit condamner toute politique d'exclusion. Deuxièmement, et vous l'avez également relevé, Monsieur le maire, nous rappelons que, dans toute son histoire, Genève s'est construite et s'est développée grâce aux apports des étrangers et en particulier, il y a quatre siècles, grâce à l'apport des migrants protestants persécutés par le roi de France. Troisièmement, pour nous, toute personne désireuse de respecter les lois et de s'intégrer dans notre ville doit pouvoir y trouver sa place, non par des mesures protectrices, mais simplement grâce à ce qu'elle apporte à la communauté. Ceux qui utilisent leur génie propre pour en faire profiter la communauté, Genève est heureuse de les accueillir, heureuse de cette diversité de contributions. A ce titre, la Ville de Genève ne doit pas distinguer le Genevois du Confédéré ou de l'étranger: elle reconnaît des citoyens, qui réussissent plus ou moins bien, ou qui agissent plus ou moins mal et qu'il faut alors remettre sur le droit chemin.

Mesdames et Messieurs, les principes que nous émettons dans cette motion sont extrêmement généraux. Cependant, comme j'ai l'occasion de le dire dans le débat tout à l'heure, les occasions de les respecter sont nombreuses, et les occasions d'en faire fi sont visiblement tout aussi nombreuses!

Alors, voilà, c'est à l'aune de ces quatre principes que nous voulions aborder la suite du débat sur les moutons blancs et les moutons noirs. Tous, nous devons aspirer à être, non pas des moutons, mais des bergers et, à ce titre, nous devons montrer la direction en matière d'utilisation de l'espace public, d'affichage public, mais également de comportement des uns et des autres. C'est pourquoi

nous aurions souhaité vous présenter notre motion urgente à l'issue du débat sur les affiches de l'UDC et sur la résolution R-104. Notre motion ne traite pas d'un état de fait, mais synthétise une aspiration que je sais être largement partagée sur tous les bancs, quelles que soient les couleurs politiques, et peut-être même chez certains représentants de l'UDC. C'est autour de cette aspiration que nous devrions nous concentrer, afin d'éviter les débats partisans, de circonstance, pour ne pas dire à la mode, auxquels nous serons tous tentés de succomber vu la violence de la résolution R-104.

M. Pierre Rumo (AGT). Dans un premier temps, je parlerai de la résolution urgente R-104 déposée par A gauche toute! Pourquoi avoir déposé une résolution incitant le Conseil administratif à interdire les affiches des deux campagnes de l'UDC? C'est qu'il nous semblait important de marquer le coup de manière forte. La motion libérale M-695 est intéressante, mais il nous semblait important de marquer le coup en demandant que ces affiches ne soient plus placardées sur les murs de notre localité.

Je sais qu'on a beaucoup parlé de ces affiches dans l'ensemble du pays et même à l'étranger. Il y a notamment une personne qui donne des boutons à l'Union démocratique du centre, c'est M. Doudou Diène, rapporteur spécial des Nations Unies sur le racisme. Ce dernier ne plaît pas du tout à l'UDC, parce qu'il a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur certaines dérives de ce parti et qu'il a estimé récemment que l'UDC avait dépassé les bornes. Dans un autre canton, M. Dominique Kohli, président du Parti libéral vaudois, a également interpellé l'UDC en disant qu'elle avait franchi la ligne rouge avec l'affiche sur les criminels étrangers. C'est dire qu'il y a également des politiciens de droite qui estiment que l'UDC a été trop loin.

C'est le mouvement SolidaritéS qui, le premier, a lancé une campagne contre ces affiches, relayé très rapidement par la Ville de Genève, qui a cependant estimé qu'elle n'était pas compétente pour prendre des sanctions en cette matière. Pourtant, la nouvelle loi sur les procédés de réclame du 8 juin 2006 donne compétence à la municipalité pour prendre des décisions. L'article 5 stipule: «L'autorisation est délivrée par la commune du lieu de situation du procédé de réclame.» Et l'article 9 dit: «Tout procédé de réclame qui diffuse une information ou un message qui est contraire aux lois, aux règlements, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public est interdit.» Sur la base de ces deux articles de loi, la Ville peut donc entreprendre une action contre ces affiches, puisqu'il y a infraction à l'article 261 du Code pénal.

A ce propos, il y a eu tout un débat dans les journaux. MM. Pascal Décaillet, Michel Dante et d'autres estiment qu'il ne faut pas interdire ces affiches, disant que c'est le combat politique, qu'il n'est pas si grave d'apposer des affiches

un peu limites, que c'est au citoyen de s'exprimer par son vote, notamment le 21 octobre 2007 lors des élections pour le renouvellement des Chambres fédérales. Malgré tout, il nous semble que l'UDC va de plus en plus loin dans la provocation. Par conséquent, nous estimons que notre Conseil municipal doit s'exprimer sur cette question en donnant mandat au Conseil administratif d'interdire ces affiches auprès de la Société générale d'affiche. Là, j'aimerais déposer un amendement à la résolution R-104, rédigée un peu rapidement, qui consiste à ajouter les deux mots suivants à la fin de l'invite:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal invite (...) soient interdites en Ville de Genève, *nonobstant recours.*»

Cela afin que la décision soit prise le plus rapidement possible, qu'il n'y ait pas de possibilité de recours, ou en tout cas pour éviter que l'UDC obtienne l'effet suspensif, faute de quoi la décision risque d'arriver dans deux ou trois mois. Il nous faut donc nous prononcer sur l'urgence de cette interdiction pour que cette résolution ait une quelconque valeur politique et juridique. Je dépose cet amendement auprès du bureau du Conseil municipal.

Pour le surplus, nous voterons également la motion déposée par le Parti libéral, qui évoque des points importants pour la Ville de Genève, des éléments importants de notre histoire politique. Mais il nous semble plus important encore de nous exprimer sur l'interdiction ou non de ces affiches de l'UDC. C'est pourquoi je vous encourage, Mesdames et Messieurs, à voter la résolution de l'A gauche toute!

Préconsultation

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Madame la conseillère administrative, Messieurs les conseillers administratifs, je tiens d'abord, au nom du groupe démocrate-chrétien, à féliciter le maire, qui s'est exprimé avec intelligence, cœur et générosité tout à l'heure. Cela correspond tout à fait à l'attitude que les honnêtes citoyens doivent avoir dans ce type de situation.

Cela dit, nous ne voterons ni la motion ni la résolution, parce que les démocrates-chrétiens ne veulent pas se laisser manipuler. Pour ma part, je ne porterai pas cet insigne, M. Barbey en a dit la raison tout à l'heure. Mesdames et Messieurs, si vous portez cet insigne, vous faites le jeu de l'UDC. Dans cette salle, 80 personnes vont se définir par rapport à ces moutons et donc par rapport à

l'UDC. Or le Parti démocrate-chrétien ne se définira jamais par rapport à l'UDC, je voulais l'affirmer une fois de plus.

Dans cette affaire, on se trouve dans la grande manipulation et tout le monde marche! Or les véritables problèmes de la population sont le chômage, la prospérité des entreprises... Il y a d'autres sujets beaucoup plus importants à traiter. Nous refuserons, nous les démocrates-chrétiens, de nous laisser manipuler et d'entrer dans ce jeu-là! (*Applaudissements.*)

M. Olivier Fiumelli (R). Tout d'abord, nous souhaitons également féliciter notre maire pour la qualité de son discours. Nous aurions d'ailleurs aimé que le débat, ce soir, se limite à ce discours... Mais non, nous devons pourtant parler de ces motion et résolution. Ces objets ont provoqué un gros malaise chez les radicaux. En effet, si nous sommes tout à fait d'accord que ces affiches sont scandaleuses, le problème est que nous sommes en train d'offrir, comme l'a dit mon préopinant, de la publicité gratuite à l'UDC. Cela, nous le déplorons vivement.

D'autre part, comme l'a dit M. Simon Brandt au moment du débat sur l'urgence, il nous paraît difficile, à nous les radicaux, de prendre la place de la justice. Ces affiches sont certes scandaleuses, mais la question qui se pose est de savoir si elles sont contraires au droit pénal. Or nous estimons que ce n'est pas à nous de nous prononcer sur cette question. Des plaintes ont été déposées, elles seront traitées par la justice, qui devra dire le droit. Nous estimons que ce n'est pas aux politiques de juger les affiches d'un parti, hormis de dire si elles sont scandaleuses ou pas. C'est pourquoi nous refuserons la résolution d'A gauche toute!

S'agissant de la motion du groupe libéral, nous la voterons dans la mesure où son propos est positif, où elle se contente de condamner toute forme d'exclusion en soulignant la qualité d'accueil qui a fait la valeur de la Genève actuelle et passée. A ce propos, les radicaux aiment à rappeler, lors de la célébration de l'Escalade, que sur les dix-sept patriotes morts ce soir-là treize étaient des réfugiés. Nous voterons donc la motion libérale.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Mesdames et Messieurs, à notre tour, nous tenons à féliciter notre maire pour son discours solennel qui définissait très clairement la position du Conseil administratif. Comme le préopinant, nous aurions préféré finir sur l'émotion de ce discours du cœur, plutôt que de continuer à débattre, offrant ainsi une plate-forme à ce parti politique dont les Verts désapprouvent la campagne d'affichage. Ces affiches polluent le débat politique

et nous salissent en demandant l'exclusion d'une partie de la population. Cela, nous ne pouvons l'accepter. Il y a un moment où il faut savoir dire stop!

En l'occurrence, sur la motion libérale et la résolution d'A gauche toute!, nous nous positionnons de la manière suivante: nous approuverons la motion M-695 puisqu'elle synthétise un état d'esprit et une direction à prendre, notre maire l'a relevé tout à l'heure.

Quant à la résolution d'A gauche toute!, les Verts sont partagés. Il s'agit là d'un débat plus éthique, qui fait appel à des convictions personnelles quant aux mesures à prendre face à une telle campagne d'affichage, qui présente explicitement des desseins politiques que nous réprouvons. Les Verts sont donc partagés sur cette résolution R-104 et ont décidé de laisser la liberté de vote.

Cela dit, hormis le discours solennel du maire, il y a eu aussi – personne n'en a parlé dans cette enceinte – un premier communiqué de presse du Conseil administratif qui affirmait sa solidarité avec les différentes communautés qui composent Genève, ainsi qu'un communiqué du Conseil d'Etat, qui se place au même niveau d'intelligence et de cœur. Dans ce communiqué, dont le titre est tout à fait éloquent: «L'esprit de Genève comme antidote», le Conseil d'Etat nous parle de l'amitié entre les peuples, de l'esprit de Genève, de ces communautés qui constituent une chance et un privilège pour notre canton, et qui concrétisent notre ouverture. J'en terminerai là, Monsieur le président.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste tient, lui aussi, à remercier vivement le Conseil administratif de la déclaration qu'il vient de faire. Nous aimerions éviter des débats trop longs, mais pourtant nous estimons que tenir ce débat n'est pas offrir une plate-forme au groupe UDC. En effet, oser rappeler ce qu'est la démocratie n'est pas faire de la publicité à l'UDC. La démocratie, nous la faisons vivre en osant dire non chaque fois qu'elle est bafouée. De cela nous sommes responsables, et nous devons en être fiers.

Nous nous retrouvons pleinement dans la déclaration, pleine de sérieux et de dignité, du Conseil administratif qui, à notre sens, répond pleinement aux invites de la motion libérale M-695. Nous pensons que le Conseil administratif saura porter son message et aura à cœur de le diffuser – peut-être de manière résumée et y compris, pourquoi pas, dans le journal de la Ville de Genève – auprès des citoyennes et des citoyens de notre ville. D'autres moyens seront sûrement examinés et nous sommes convaincus que le Conseil administratif saura faire preuve de diligence à cet égard.

Concernant la résolution R-104 présentée par le groupe d'A gauche toute!, nous prenons acte que le Conseil administratif, dans la majorité qui le caractérise,

a décidé de ne pas intervenir, pour les raisons qu'il a mentionnées et qu'on peut approuver ou non. C'est la décision dont il nous a fait part dans sa déclaration pleine de dignité. En conséquence, il nous semble que nous devrions nous en tenir à cette déclaration, qui nous a vus unis dans les applaudissements que nous avons prodigués, en rappelant que, quelles que soient les options politiques que nous avons les uns et les autres, nous sommes là pour défendre la démocratie.

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs, je vois que les débats ne prennent pas le ton attendu et je m'en félicite. Je vais partager la responsabilité collective de ne pas envenimer le débat, en modérant considérablement mes propos par rapport à ceux que j'avais prévu de tenir. Néanmoins, je tiens à expliciter la position du groupe libéral sur la résolution d'A gauche toute! Celle-ci nous a fait profondément réfléchir; elle nous a amenés à échanger une cinquantaine de courriels, nous occupant une bonne partie de ces deux derniers jours, afin de trouver une position de consensus.

La première chose que je tiens à dire, c'est que les mesures d'interdiction qu'on voudrait nous faire approuver ce soir contre les affiches de l'UDC sont un peu illusoire. Elles ne toucheraient que la Ville de Genève et non les communes avoisinantes, et elles ne mettraient donc pas la population genevoise à l'abri de ce mauvais exemple d'affichage. D'autre part, ces affiches, vous les avez tous vues, la population les a vues, elles ont déjà été commentées, il y a eu des émissions de radio, de télévision, nous avons ce soir un débat là-dessus... Alors, espérer nous épargner cette réflexion par l'interdiction nous paraît assez illusoire. Ce serait en quelque sorte nous cacher derrière notre petit doigt.

Mais la vraie raison pour laquelle nous ne voulons pas entrer en matière est la suivante. Même si le groupe libéral condamne le fond, le ton et la forme de ces affiches avec la plus grande fermeté, en raison des relents de xénophobie et de l'incitation à la haine de l'autre qu'elles sous-tendent, nous posons la question: A gauche toute! peut-elle se poser en donneur de leçons? Mesdames et Messieurs, dois-je ressortir vos campagnes électorales dans lesquelles les patrons sont toujours brocardés, avec un gros cigare, en train d'écraser de pauvres travailleurs? Croyez-vous que vos relents de populisme ont une meilleure odeur que ceux du groupe UDC? (*Protestations.*) Eh bien, je suis désolé de vous le dire: non, absolument pas aux yeux du groupe libéral!

C'est pourquoi, pour ne pas entrer dans cette manipulation que nous a très bien expliquée M. Lathion, pour ne pas tomber dans ce piège, le groupe libéral s'abstiendra sur la résolution R-104. Toutefois, étant donné la nature et la profondeur des discussions que nous avons eues entre nous, nous avons tenu à accorder la liberté de vote, et les conseillers municipaux libéraux pourront se

prononcer pour ou contre cette résolution. Mais le mot d'ordre du groupe libéral sera l'abstention, car nous refusons d'entrer dans ce genre de débat.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je trouve intéressant, Monsieur Barbey, que vous fassiez l'amalgame entre lutte et rapports de classe et racisme...

Le président. Je vous prie de vous adresser au président, Madame...

M^{me} Salika Wenger. Si seulement je le pouvais, Monsieur le président! Je n'aurais que des compliments à vous faire... (*Rires.*)

Dans la résolution d'A gauche toute!, contrairement à ce qui a été dit à diverses reprises, il ne s'agit pas de mettre les citoyens à l'abri des affiches: notre propos est de mettre les citoyens à l'abri d'un mouvement qui est liberticide! Nous ne sommes pas en train de juger un débat politique où les arguments légitimes des uns et des autres s'affrontent de manière égale et démocratique. Nous sommes en train de parler d'un affichage qui, pour le moins, est raciste!

J'entends ce soir des professions de foi, des positions morales, nous expliquant que l'UDC n'est pas très gentille, qu'elle a posé des affiches peu sympathiques, mais qu'il ne convient pas pour autant de les interdire, même si elles ont franchi la ligne rouge. Moi, je sais simplement que nous avons affaire à une affiche raciste, contre laquelle la Licra (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) a décidé de porter plainte. J'entends ce soir qu'il faudrait réfléchir et laisser ces braves gens s'exprimer, mais jusqu'à quand? Jusqu'à ce qu'ils viennent frapper chez nous, chez vous? Jusqu'à ce qu'on vienne vous arrêter, vous, Monsieur Barbey, ou vous, Madame Moratti, parce que vous ne serez pas aussi blanc qu'il est bon de l'être, parce que vous n'aurez pas les yeux bleus, ou pas la bonne taille? Qu'attendez-vous? Le pire? La démarche d'A gauche toute! vise justement à éviter le pire. Car il y a bien un moment où il faudra dire stop!

En l'occurrence, je n'ai pas compris les arguments avancés ce soir. J'avoue que j'ai été stupéfaite d'entendre que nous avons suffisamment d'autres sujets à traiter. Certes, mais une motion et une résolution ont été présentées, à propos desquelles il semble que nous soyons tous sur la même longueur d'ondes. Alors, il y a d'autres sujets à traiter, d'accord, mais traitons d'abord de la liberté et répondons à la question: le franchissement de quelle ligne allons-nous attendre pour réagir? Jusqu'où repoussons-nous la ligne rouge? Cette ligne rouge, comme l'horizon, recule-t-elle au fur et à mesure que nous avançons? Mesdames et Messieurs, il y a des choses inadmissibles et nous devons le dire clairement, non pas pour nous ou pour quelque autre raison, mais pour défendre les libertés

démocratiques! Ce n'est pas une position morale, mais une position politique qu'il convient de prendre, en disant à l'UDC que nous ne voulons pas de la politique qu'elle veut instaurer.

Mesdames et Messieurs, s'agissant de la Genève internationale et de l'image que notre ville renvoie aujourd'hui, je vous garantis que cette affiche fait plus de mal que n'importe quoi d'autre. Le Conseil administratif devrait avoir la bonne idée, ou plutôt la force et le culot de dire que, cette fois-ci, cela suffit! Peut-être cela ferait-il réfléchir les publicistes de l'UDC, qui semblent manquer énormément d'imagination. Toutes leurs affiches et tous leurs slogans sont orduriers, non pas pour moi, non pas pour les personnes qui sont stigmatisées, mais pour l'humanité! Il est inadmissible que ce genre de discours soit tenu dans notre République – la plus vieille démocratie du monde, comme le disait quelqu'un récemment – et qu'on attende le franchissement d'une ligne rouge dont on ne sait qui va la définir! En l'occurrence, cette ligne a déjà été franchie! Et nous devons absolument marquer notre différence en disant que l'UDC a le droit d'avoir les opinions qu'elle a – cela, je le défendrai toujours – mais qu'elle ne peut pas les présenter de cette manière-là! (*Applaudissements.*)

M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT). Je tiens d'abord à remercier le Conseil administratif. Je suis bien placée pour parler de ces affiches, car je les vois tous les jours devant notre local du Parti communiste. Mesdames et Messieurs, imaginez que vous soyez en Afrique et que, tous les matins, vous lisiez: «Les moutons blancs dehors!» Cela fait deux mois que nous demandons d'enlever ces affiches, mais rien ne bouge. Je ne comprends pas cela à Genève, ville internationale! C'est l'UDC qui crée les moutons noirs, c'est vous, Mesdames et Messieurs, qui êtes les moutons noirs, ce n'est pas nous! Cela fait vingt ans que je suis en Suisse et, avant l'arrivée de l'UDC, il n'y avait pas de criminalité. S'il y a des problèmes à Genève, c'est à cause de vous! Les 500 000 francs que votre donateur a versés auraient pu aider les millions d'enfants atteints du sida au lieu de financer ces affiches! (*Applaudissements.*)

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs, j'ai ce soir un rôle un peu particulier, inhabituel au sein du groupe libéral. Comme vous l'a expliqué M. Alexis Barbey, nous avons décidé d'accorder la liberté de vote à nos membres. Pour une partie de notre groupe, il s'agit ici d'une question de valeurs, et les valeurs sont pour nous essentielles. Nous avons décidé de dépasser le combat partisan, le combat gauche-droite, et de distinguer la forme du fond. Or ce qui nous heurte énormément, c'est précisément la forme. Ces affiches, Mesdames et Messieurs, ont des relents historiques: nous avons vu dans le passé ce à quoi ont mené de

telles affiches... Aussi, certains d'entre nous ont décidé de ne pas intellectualiser le débat, de ne pas se dire que, sous couvert de liberté d'expression, on peut tout se permettre. Nous avons décidé de laisser parler nos cœurs, de laisser parler ces valeurs qui sont les nôtres. La démocratie, c'est également de pouvoir dire non! Exprimez vos opinions, Mesdames et Messieurs de l'UDC, car nous vivons dans un pays où chacun a le droit de s'exprimer – et l'UDC a sans aucun doute un rôle à jouer dans notre pays – mais pas sous n'importe quelle forme!

Et puis une autre remarque nous est venue à l'esprit: finalement, suffit-il de condamner? Si nous voyons dans la rue un acte qui nous déplaît, si nous voyons une femme se faire battre, un enfant se faire abuser, nous suffit-il de dire tous ensemble: c'est très mal, mais n'allons pas plus loin? Non, cela ne suffit pas aux yeux d'une partie de notre groupe. Nous estimons qu'à un moment donné il convient de dire stop; c'est le cas ici, ces affiches ont dépassé les bornes.

Il ne s'agit pas de faire de la publicité ou de faire trop parler d'un groupe ou d'un autre, il s'agit d'assumer notre responsabilité en tant qu'élus. Nous entendons l'assumer, parce que cette campagne nous atteint au plus profond de nous, parce qu'elle touche à nos valeurs profondes, à notre vécu, de façon totalement subjective, personnelle. Pour ma part, je me sens profondément libérale et, en cette qualité et avec mon vécu, je ne peux pas, ce soir, me contenter de condamner. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames et Messieurs, on parle ici surtout d'une affiche, en évoquant une ligne rouge, mais j'aimerais rappeler qu'il y a d'autres affiches de l'UDC qui posent problème... Avez-vous vu par exemple – non pas à Genève, mais en Valais – celle où l'on voit une population musulmane en position de prière devant le Palais fédéral, avec comme texte: «Utilisez vos têtes! Votez UDC – Suisse toujours libre!» Imaginez le message que cette affiche envoie aux 300 000 Suisses pratiquant cette religion et au monde en général, un monde, comme l'on sait, aujourd'hui plein de périls! Qu'est-ce que ce message? Un message patriote? En tout cas... pas pour nous!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je ne veux pas allonger puisque cela fait plus d'une heure que nous sommes manipulés, comme je le disais tout à l'heure... (*Protestations*) Nous parlons de l'UDC et d'une campagne qui est en fait derrière nous, puisque je crois savoir que l'UDC a fait enlever ces affiches au profit d'une autre: «Soutenez Blocher, votez UDC!» Donc, ne nous faisons pas d'illusions: nous sommes dans la spirale qui a été organisée par l'UDC et nous sommes en train de jouer son jeu. Alors, continuer ainsi, nous laisser manipuler, non merci!

M. Alpha Dramé (Ve). Je suis très content de la position courageuse qu'a prise le Conseil administratif. En revanche, je suis déçu de certains propos que j'entends à droite, concernant ces affiches de l'UDC. La ligne rouge a été franchie, oui! J'ai des amis à l'UDC qui sont écœurés, qui ne sont pas d'accord: c'est l'occasion pour qu'ils s'expriment. De même, les gens de gauche ne comprennent pas que, dans le pays le plus démocratique du monde, nous nous retrouvions avec des affiches qui nous conduisent vers les extrêmes. Comment comprendre, après tout ce qui s'est passé en 1939-1945, après les atrocités de la guerre, que cinquante ans après des affiches de l'UDC stigmatisent une race, une couleur? Oui, la ligne rouge a été franchie et j'appelle tout le monde à refuser catégoriquement que le débat démocratique se passe de cette manière.

Derrière la politique, il y a une éthique. La démocratie est un instrument de paix. Les seuls pays au monde qui connaissent la paix sont les pays démocratiques. Les autres pays sont en proie à des troubles, à des guerres... Que la Suisse accepte que le premier parti, l'UDC, affiche des slogans extrémistes, peut-être, mais que Genève, ville internationale, l'accepte, non! Le Conseil administratif a dénoncé ces affiches, il a bien fait. La ligne rouge a été franchie, halte à l'UDC, halte à la xénophobie! Que les juristes fassent leur travail et nous, les politiciens, faisons le nôtre!

J'ai entendu ce soir que nous ne devions pas nous laisser manipuler. J'ai même entendu dire – et c'est ce qui m'écœure – qu'il ne convenait pas de consacrer deux heures à ce débat. Au sein de ce Conseil municipal, nous passons parfois deux ou trois heures sur des sujets dont j'ai honte quand je rencontre mes électeurs. Certains, après avoir regardé la télévision, me demandent: «Mais c'est de cela que vous parlez au Conseil municipal?» Aujourd'hui, nous parlons d'un sujet grave, de la stigmatisation d'une race par le premier parti politique de Suisse. Voulez-vous que j'interprète ces affiches? Elles signifient qu'il existe le privilège de naissance d'être malfaiteur. Si je suis blanc, je peux être malfaiteur, c'est accepté. Si je suis étranger, on me fout dehors! Est-ce que nous, les Suisses, sommes des malfaiteurs? Non! Voilà ce qu'on peut comprendre des affiches de l'UDC.

Il est donc nécessaire d'en discuter. Nous avons laissé Christoph Blocher accéder au Conseil fédéral, la Suisse a aujourd'hui l'une des lois sur les étrangers les plus xénophobes d'Europe. Et pourtant, ce soir, certains préfèrent ne rien dire et laisser passer... On ne peut plus laisser passer, il est temps de dire non. A cet égard, le Conseil administratif a fait un acte politique courageux, nous ne pouvons que le remercier et le soutenir.

J'en appelle aux valeurs humanistes des libéraux. J'interpelle les partis du centre: les radicaux qui savent ce que sont les valeurs humaines, les démocrates-chrétiens qui nous reprochent aujourd'hui, dans ce Conseil municipal de la ville la plus démocratique du monde, par ailleurs deuxième capitale internationale,

de discuter de choses légères, alors que nous parlons de la stigmatisation d'une race. Mesdames et Messieurs, il faut en finir et voter cette résolution! (*Applaudissements.*)

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Mesdames et Messieurs, je suis convaincue que nous ne donnons pas ce soir une tribune à l'UDC, mais que nous donnons une tribune à la démocratie. C'est important, c'est un souffle d'espoir contre un raz-de-marée xénophobe. Nous devons dire que cela suffit, c'est notre responsabilité de faire passer ce message, un message fort et sans ambiguïté. S'il vous plaît, ce soir, soyez courageux!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mes pairs m'ayant désigné comme chef de groupe, il m'appartient de répondre au nom de la représentation de l'UDC dans ce Conseil municipal.

Je ne me déroberai pas à mes obligations. C'est la tête haute et la conscience pure que je m'adresse à vous, au nom de mes collègues élus légalement, tout comme vous, dans ce Conseil, ce qui implique pour tous un minimum de respect de la volonté populaire exprimée dans les urnes ce printemps.

Ainsi donc la campagne nationale d'affichage de l'UDC en faveur de son initiative constitutionnelle visant à l'expulsion des étrangers qui violent gravement la loi ou perçoivent abusivement des prestations sociales vous déplaît à toutes et à tous.

Ne partageant pas vos visions de l'organisation de la cité, nous pouvons aisément le comprendre et nous en accommoder. En revanche, nous ne saurions admettre que vous détourniez le sens du message véhiculé par cette affiche en nous présentant comme hostiles à certains en raison de leur appartenance ethnique.

En effet, vous feignez de méconnaître le sens bien connu de l'expression «mouton noir», appartenant pourtant au langage courant dans toutes nos langues nationales... (*Protestations.*) ...sans qu'elle ait la moindre connotation xénophobe.

Un mouton noir est une personne indésirable dans un groupe. Cette expression utilisée pourtant couramment pour son sens clair serait donc interdite et l'usage de la langue ne devrait plus se faire que dans son sens littéral.

Ainsi donc, désormais aux échecs ou aux dames, les parties opposeront des pions bleus et des pions rouges. Il faudrait également proscrire les expressions

«humour noir» ou «regard noir», ne plus parler de «travail au noir», pas plus que de «bête noire». Un chat noir ne saurait bien évidemment porter malheur.

Toutes ces locutions seraient désormais portées sur une liste non plus noire mais violette.

Les astronomes ne devraient plus étudier les trous noirs. *Le Rouge et le Noir* devrait être brûlé en place publique. A défaut de boîte noire on ignorerait les causes des accidents aériens. Les coups de poings ne provoqueraient plus d'œil au beurre noir... (*Huées.*)

L'usage du savon noir serait désormais interdit. Harry Potter ne craindrait plus la magie noire. Finies les caisses noires. Notre approvisionnement en énergie ne dépendrait plus pour partie de l'or noir. L'Abbaye d'Einsiedeln devrait repeindre sa Vierge noire. On ne trouverait plus de chocolat noir, même au marché noir. Plus grave, les collectivités publiques seraient condamnées aux déficits, les chiffres noirs leur étant désormais interdits. Enfin, en musique, il conviendrait de reconsidérer la donnée qui veut qu'une blanche vaut deux noires.

Cette énumération, qui est loin d'être exhaustive, démontre une fois de plus que la langue de Voltaire est ce qu'elle est. Lui faire violence pour des visées électoralistes ne saurait en détourner l'esprit. Esprit que l'hôte de Ferney a si bien illustré en déclarant que, s'il n'était pas d'accord avec certains, il se battrait néanmoins pour que ces derniers puissent s'exprimer.

L'UDC ne saurait vous contester le droit de ne pas partager sa vision politique. En revanche, nous n'admettons pas, profondément enracinés que nous sommes dans l'Histoire suisse et la tradition fondée sur l'exercice de la démocratie directe, c'est-à-dire de l'administration du peuple par le peuple, nous n'admettons pas d'être traités de fascistes comme d'aucuns n'hésitent pas à le faire, car on ne saurait raisonnablement confondre les valeurs de l'UDC avec les virtualités totalitaires, l'exaltation de la force brutale, le mépris cynique des droits de l'homme qui marquent les partis fascistes bien avant qu'ils ne transforment ces traits en méthode de gouvernement lors de leur arrivée au pouvoir.

Pour terminer, permettez-moi de regretter que l'organe officiel de l'un des partis d'importance au plan national ait éprouvé le besoin de présenter notre candidat à la Chambre des Cantons comme d'origine turque alors que, né d'une mère originaire de Longirod, comme le regretté Jean-Pascal Delamuraz, il a accompli comme citoyen suisse plusieurs centaines de jours de service. A dénoncer l'autre on ne voit plus ses errements.

Ayant par ailleurs constaté récemment un cas avéré de forfaiture de l'exécutif, je souhaite, toutefois sans illusions, que désormais nous mettions notre énergie et, si nous en possédons, nos talents au bénéfice de notre commune pour le service de laquelle nous avons été élus, sans nous disperser vainement dans des affaires

qui en définitive ne nous concerne que peu, puisqu'il appartiendra aux tribunaux de dire le droit.

En vous remerciant de votre aimable attention, j'ajouterai que pas plus qu'il n'a été sain d'exclure la gauche du Conseil d'Etat, il n'est aujourd'hui intelligent d'exclure de vos travaux l'UDC en la traitant à votre tour de brebis galeuse. (*Applaudissements.*)

M. Philippe Cottet (Ve). Madame la conseillère administrative, Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs... (*Exclamations.*) ...les conseillères et conseillers municipaux... Excusez-moi, ma langue fourche par émotion, par honte... J'ai vu au tableau qu'il n'y avait plus d'intervenants inscrits, or je refuse catégoriquement que le débat de ce soir se termine par les propos nauséux que je viens d'entendre. J'ai honte pour ces murs, pour ces lieux... Ces allitérations sur le fait d'être noir, on pourrait les prolonger en disant que ce soir nous sommes tous en noir, en deuil d'une certaine Suisse, pays d'espoir, de démocratie, d'ouverture, espace juridique, physique, humain qui permet à tout un chacun de vivre en liberté, dans le respect réciproque. Et cela, la majorité de cet hémicycle l'a rappelé ce soir, accomplissant ainsi une noble mission. Si la Ville de Genève, de par la Constitution genevoise, a peu de compétences, nous avons au moins la compétence de rappeler que nous sommes ici un organe issu de la logique démocratique.

Cette logique-là, je l'ai vue à l'œuvre: nous nous sommes tous levés applaudissant le maire. J'ai encore confiance en une certaine Suisse, cette Suisse que je devrai peut-être finir par quitter – à défaut de me faire éjecter par quelques moutons blancs bien-pensants! – tant elle me donne la nausée, cette Suisse où tant de gens se sont ralliés à des slogans, des idées, des émotions lamentables qui minent la discussion, évacuent la nuance et stigmatisent inutilement des populations.

Monsieur Hämmerli, vous avez rappelé, avec un angélisme nauséux, que cette campagne ne relevait que de la langue française, mais vos collègues de parti valaisans ont, eux, pris moins de gants en affichant une photo de musulmans en prière, sous la phrase: «Pensez avec votre tête!» Alors, on ne peut plus faire de l'angélisme: c'est clairement de la stigmatisation et de la haine. Les auteurs de ces affiches sont Oskar Freysinger et d'autres, que vous soutenez au quotidien par votre logique de parti, par vos alliances.

Au nom de l'unanimité fondamentalement nécessaire ce soir, je ne me permettrai pas de mettre ceux qui s'allient à l'UDC devant leurs responsabilités, mais ils doivent savoir, dans leur âme et conscience, au fond de leur cœur, que les alliances pragmatiques sont parfois l'occasion de se perdre soi-même! (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la motion M-695 est acceptée par 61 oui contre 7 non (2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal enjoint à la Ville de Genève de communiquer par les moyens qu'elle jugera appropriés:

1. qu'elle condamne toute politique fondée sur l'exclusion;
2. que son histoire est fondée sur la politique du refuge;
3. que chacun qui aspire à en respecter les lois y a sa juste place;
4. que, dans son action, elle ne distingue pas le Genevois du Confédéré ou de l'étranger.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Mis aux voix, l'amendement de M. Rumo à la résolution R-104 est accepté par 34 oui contre 9 non (29 abstentions).

Mise aux voix, la résolution amendée est refusée par 27 non contre 26 oui (19 abstentions).

5.a) Motion du 11 septembre 2007 de M^{me} Nathalie Fontanet, MM. Jean Sanchez et Alexandre Chevalier: «Attribution des logements de la GIM: quels critères et qui décide?» (M-692)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les évacuations des squats de la Tour et de Rhino intervenues pendant l'été;

¹ Annoncée, 700. Motion d'ordre, 751.

- les déclarations de la magistrate chargée de la Gérance immobilière municipale (GIM) au sujet de sa volonté de reloger dans des immeubles propriété de la Ville les familles avec enfants expulsées;
- la confirmation du relogement par la Ville d'une quinzaine de squatters dont des enfants;
- la très longue liste d'attente de personnes inscrites à la GIM;
- la situation d'urgence dans laquelle se trouvent certaines familles avec enfants régulièrement inscrites sur ces listes et ayant respecté la loi;
- le nouveau changement à la tête de la commission d'attribution des logements de la GIM qui était auparavant une commission apolitique et qui serait depuis peu présidée par la magistrate chargée du département des finances et du logement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui préciser:

- les conditions dans lesquelles ont eu lieu les dernières attributions;
- si l'évaluation du degré d'urgence a bien été effectuée en tenant compte de la situation de toutes les familles régulièrement inscrites à la Gérance immobilière municipale;
- le rôle exact de la magistrate chargée du département des finances et du logement dans les attributions.

5.b) Motion du 11 septembre 2007 de MM. Simon Brandt, Alexis Barbey et Jean-Charles Lathion: «Des logements pour les personnes sur la liste d'attente de la GIM!» (M-693)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève possède une quinzaine d'immeubles (Grottes 8 et 10, Industrie 8, 11 et 12), de villas (Jean-Louis-Prévost 15, Verseuse 8, Saint-François 4) ou de logements (Lissignol 10, Lausanne 23 bis, Terreaux-du-Temple 6-8, Rousseau 14, Industrie 7-9, Cité-de-la-Corderie 10) actuellement squattés ne faisant pas l'objet d'une convention spécifique avec elle;
- que de nombreux Genevois ne trouvent pas à se loger et que la liste d'attente de la Gérance immobilière municipale (GIM) compte plus de 3000 personnes;

¹ Annoncée, 700. Motion d'ordre, 752.

- que la perte pour la Ville de Genève s'élève chaque année à plusieurs centaines de milliers de francs en tant que manque à gagner;
- que la mise sur le marché du logement de ces immeubles permettrait de loger un nombre important de personnes actuellement à la recherche d'un logement;
- que cette motion ne demande qu'une simple application des lois en vigueur et le respect des procédures d'attribution de logements;
- la politique volontariste du Conseil d'Etat et du procureur général pour mettre fin aux occupations illicites d'immeubles;
- que la vocation sociale qu'a la Ville de Genève en matière de logement doit être poursuivie et même renforcée en mettant le plus de logements possible sur le marché immobilier,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- déposer systématiquement plainte auprès du procureur général lors de l'occupation illicite d'un immeuble appartenant à la Ville de Genève;
- faire procéder à l'expulsion des squatters par la police quand ceux-ci refusent de quitter les lieux illégalement occupés;
- présenter dans les meilleurs délais au Conseil municipal des propositions de rénovation et d'affectation de ces immeubles (logements, commerces, activités artistiques, etc.);
- attribuer les logements ainsi libérés aux personnes sur la liste d'attente de la Gérance immobilière municipale et de ne pas faire passer en priorité les squatters expulsés.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Nous avons tenu à déposer la motion M-692 suite aux événements de cet été. Il ne s'agit nullement de stigmatiser le comportement du Conseil administratif dans ces évacuations, car s'agissant de la magistrature en charge du département des finances et du logement, son comportement ne peut qu'être salué. Elle n'a en effet jamais remis en question ces évacuations. En revanche, nous estimons important aujourd'hui de nous interroger sur le relogement des familles de squatters. Nous voulons savoir dans quelles conditions ont eu lieu ces relogements et quelles en ont été les conséquences pour les très nombreuses, trop nombreuses familles en attente d'un logement, inscrites auprès de la Gérance immobilière municipale (GIM). Ces familles, pour certaines, sont inscrites depuis très longtemps et sont aussi dans des situations d'urgence, car habiter à cinq ou six dans une ou deux pièces revient à être en situation d'urgence. Nous tenons donc à faire toute la lumière ce soir afin d'obtenir des réponses.

Nous avons également appris le récent changement de présidence à la commission d'attribution des logements de la GIM. M^{me} Salerno en serait aujourd'hui la présidente, ce qui change évidemment le contexte de cette commission qui, jusqu'à présent, s'était toujours voulue apolitique. Nous avons lu dernièrement dans les journaux qu'il n'y aurait plus de passe-droit à la GIM. Nous espérons que cela concerne également les squatters, qu'il ne s'agit pas de supprimer les passe-droits pour les personnes régulièrement inscrites mais d'en faire bénéficier des personnes qui ne le sont pas et qui sont évacuées parce qu'elles ont occupé, sans droit, des logements. Ce soir, nous attendons des réponses, des explications, et nous espérons qu'elles nous convaincront.

Préconsultation

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien appuie la motion urgente M-692. Nous devons obtenir des éclaircissements, mais nous espérons que cela se fera dans la sérénité voulue, parce que nous faisons confiance aussi bien à l'ancienne équipe qui a géré la GIM qu'à la nouvelle équipe et aux dispositions prises par la magistrate.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, je vais répondre de façon complète aux préoccupations du groupe libéral, mais aussi à la question qui m'a été posée à 17 h par une représentante radicale. Ensuite, si vous êtes d'accord, je conclurai sur la motion M-693. Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Mesdames et Messieurs, de l'esprit dans lequel vous déposez ces textes, qui est d'avoir des explications claires et concrètes, auxquelles je vais m'atteler. Je vous remercie aussi de vos propos, Monsieur Lathion, et de la confiance que vous me témoignez, qui m'honore.

A votre première interrogation, Madame Fontanet, s'agissant de l'attribution des logements de la GIM – quels critères et qui décide? – je répondrai que mon nouveau travail de magistrate me passionne, que j'essaie vraiment de le faire au plus près de ma conscience et de la force de travail qui est la mienne, mais que, dans mon département, je ne fais pas tout, loin de là et heureusement. Ainsi, je ne préside pas la commission d'attribution. Je m'y suis rendue une fois parce qu'il me paraissait essentiel de voir comment elle fonctionnait, comment étaient faits les choix d'attribution et sur quels critères. Actuellement, la commission se réunit tous les jeudis matin, de 10 à 12 h. Ce sont de longues séances auxquelles, conformément au règlement, le directeur du département ou un adjoint de direction assiste pour la présidence du département. Cela représente beaucoup de temps, notamment pour des cadres supérieurs, et je souhaitais savoir – car nous en

avons souvent discuté au Conseil municipal – quels étaient les critères et si tout se passait dans les règles de l'art.

J'ai donc assisté à une séance, ma voix n'y a pas été prépondérante, mais cela m'a permis notamment d'évacuer un fantasme, celui qui voudrait que tout se passe par copinage et passe-droit. J'ai pu constater que ce n'était pas le cas et que tous les dossiers présentés en commission d'attribution concernent toujours des personnes qui ont droit à un logement de la GIM et qui répondent en tous points aux critères.

J'ai d'ailleurs été assez dépitée de voir à quel point les situations sociales et familiales peuvent être difficiles, à quel point les choix peuvent être délicats, entre la femme battue avec enfants qui a quitté son domicile, la personne contrainte de loger à l'hôtel ou chez ses beaux-parents, qui eux-mêmes habitent un deux-pièces avec trois enfants. J'ai vu combien il était compliqué de choisir et j'ai trouvé intéressant de voir comment mes collaboratrices et collaborateurs y travaillaient. En l'occurrence, je ne préside donc pas la commission. Par contre, je signe les baux et j'ai le rendu final des décisions prises.

Concrètement, les conditions dans lesquelles ont eu lieu les dernières attributions sont des conditions ordinaires. L'évaluation du degré d'urgence a bien été effectuée, en tenant compte par ailleurs de la situation de toutes les familles régulièrement inscrites à la GIM. Les personnes qui ont été relogées – qui provenaient, non pas du squat de la Tour, mais du squat Rhino – étaient des familles souvent monoparentales, des femmes avec de tout petits enfants, qui sont toujours des cas jugés urgents par la commission d'attribution.

Il faut savoir qu'en dehors de la liste des demandeurs régulièrement inscrits et correspondant aux critères nous sommes soumis – aussi bien le département que le Conseil administratif – à des sollicitations urgentes pour des femmes avec enfants, ou sur le point d'accoucher, qui sont à la rue et pour lesquelles il n'y a pas de place dans les foyers. Le travail d'une partie des collaborateurs de la GIM consiste à trouver une solution, même si elle est temporaire, même si parfois les personnes sont logées à l'étroit. Nos collaborateurs essaient de trouver des possibilités de logements y compris dans le parc immobilier des fondations de droit public du Canton, de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et des régies privées. Je relève volontiers ici qu'il existe une très bonne coopération avec certaines régies privées. La GIM toute seule et notamment M^{me} Piscetta, en charge de ces dossiers, ne pourrait pas faire tout le travail qu'elle fait si elle n'avait pas un réseau incluant aussi des régies privées.

Pour en revenir aux critères d'attribution, il se trouve que ces personnes venaient de Rhino, mais qu'elles auraient été tout aussi prioritaires si elles étaient venues d'ailleurs. Il n'y pas eu de débat entre gérant, membre de la direction ou

responsable de la GIM. Aussi bien lors des entretiens avec les fonctionnaires qu'en commission, il semblait évident à tous qu'une femme avec un enfant âgé de 10 jours devait être logée. A cet égard, il y a eu consensus.

Maintenant, à propos du rôle exact de la magistrate, mon rôle est, dans un premier temps, de m'assurer que la commission fonctionne conformément au règlement, ce qui est le cas. Ensuite, je pense que mon rôle est aussi de donner les moyens à la GIM pour que le système fonctionne encore mieux, c'est-à-dire plus sur la confiance. A mon sens, les fonctionnaires qui reçoivent les demandes de logement ainsi que les demandeurs dans leur bureau, et qui évaluent l'urgence, sont les plus à même de proposer à la commission d'attribution les personnes qui doivent prioritairement obtenir un logement. Je pense qu'on pourrait peut-être éviter les discussions à dix autour de la table, où chacun, face à la biographie du demandeur, se demande qui est plus prioritaire: celui qui loge chez ses beaux-parents, à l'hôtel ou dans un foyer.

Mon rôle est donc de faciliter le travail de mes collaborateurs et collaboratrices. En matière d'accueil, de réception des demandes, de traitement social de la demande et d'attribution, je dois dire que je suis vraiment ravie du travail qui est fait. A la faveur d'une audition en commission du logement, je viendrai volontiers avec des exemples concrets de demandes qui nous arrivent. Indépendamment de l'appartenance politique, il est très intéressant de voir les demandes auxquelles la GIM est confrontée de manière hebdomadaire.

Je pense ainsi avoir répondu à la motion M-692. Cela me permet de rebondir sur la question de l'intervenante radicale, qui demandait qui nous avons relogé. Il s'agit exclusivement de personnes qui habitaient à la Tour, à savoir une famille ainsi que des femmes cheffes de famille avec un ou plusieurs enfants en très bas âge, en fait des nouveau-nés pour la plupart. Toutes ces personnes n'ont pas été relogées dans des appartements de la GIM. En effet, mes services ont fait fonctionner leur réseau et ont trouvé des solutions de relogement, soit pérennes, soit temporaires parce qu'un peu bricolées, dans des régies privées et dans des fondations de droit public.

Quand je parle de solutions parfois bricolées, je pense à des logements à la limite des critères, c'est-à-dire trois personnes dans un trois-pièces, deux mamans avec leur enfant nouveau-né dans un quatre-pièces. J'ai vu dans *L'Illustré* des photos d'un appartement avec des gens hyperheureux: en l'occurrence, nous n'avons pas logé de couple dans un fantastique appartement de cinq pièces! Soit les personnes partagent un appartement, soit elles occupent un logement correspondant exactement aux normes, c'est-à-dire une maman et son enfant dans un deux-pièces, ou un couple avec un enfant dans un trois-pièces. En tout, dix personnes ont été relogées dans un appartement de la GIM, bébés et enfants inclus. Ce n'est donc pas là un chiffre exorbitant.

Je me suis engagée en faveur de ces relogements, parce qu'il me semblait que la collectivité publique devait garantir qu'aucune mère avec enfant à charge ne se retrouve à la rue, sans solution. La proposition du Conseil d'Etat de les loger dans l'abri PC des Coudriers n'était pas une solution. Quand vous venez d'accoucher et que vous avez un nouveau-né, qui plus est un premier bébé, de 10 jours dans les bras, vous ne pouvez loger dans un abri PC. Moi qui ai accouché il n'y a pas si longtemps, je ne serais jamais allée dans un abri PC. A mon sens, ce n'était pas une proposition de relogement acceptable. Mon engagement visait donc à reloger les femmes avec enfants, mais je ne me suis pas occupée des autres habitants, qui avaient d'autres ressources et qui n'étaient pas les plus prioritaires selon les critères de la Gérance immobilière municipale. J'espère ainsi avoir répondu à satisfaction à votre question, Madame.

J'en viens à la motion M-693 qui traite de la liste d'attente des personnes inscrites à la Gérance immobilière municipale en relation avec les logements illicitement occupés. Là aussi, j'ai demandé à mes services de faire diligence et j'ai, Messieurs Barbey, Brandt et Lathion, une réponse très exhaustive à vous donner. J'apprécie d'ailleurs que l'urgence de la motion ait été acceptée, parce que cela me permet de vous répondre rapidement.

Je ne vais pas donner la liste des immeubles un par un, mais je vous répondrai de manière générale. Tout d'abord, il n'existe pas d'immeubles squattés en Ville de Genève. Ensuite, pour tous les logements occupés, la Ville a toujours déposé plainte pénale. Elle l'a fait pour se couvrir, au cas où il y aurait eu une atteinte à l'intégrité physique d'un occupant, pour éviter que, faute d'avoir déposé plainte, la Ville doive assumer le tort physique qui aurait pu avoir lieu dans des bâtiments qui, pour certains, étaient jugés insalubres. Une de vos préoccupations était que la Ville dépose systématiquement plainte: sachez qu'elle l'a toujours fait. Mes prédécesseurs, tous libéraux, ont toujours eu à cœur, comme tous les propriétaires publics ou privés, de dénoncer aux autorités judiciaires l'occupation d'un immeuble ou d'un appartement.

Par ailleurs, vous avez cité quelques lieux, en parlant d'une «quinzaine» d'immeubles. En l'occurrence, ce sont quelques immeubles, mais surtout des logements. S'agissant des objets recensés dans votre premier considérant – Grottes 8-10, Industrie 8-11-12, Jean-Louis-Prévoist 15, Verseuse 8, Saint-François 4 – je peux vous dire qu'ils sont tous connus de la Gérance immobilière municipale et que des solutions ont été négociées au cas par cas. Elles l'ont été par mes prédécesseurs et à satisfaction, en tout cas pour la Ville. Parfois, on a signé une convention, parfois un prêt à usage, parfois on a procédé à une évacuation – c'est le cas notamment de la villa Jean-Louis-Prévoist 15, qui a été évacuée et qui est aujourd'hui louée avec un bail tout à fait normal.

Pour chaque objet, une démarche a donc été entreprise et une solution trouvée, d'entente entre les occupants et la Ville. Si je dis d'entente avec la Ville, c'est

que, pour la plupart de ces objets, il y avait des projets, mais que ceux-ci ont pris parfois des années, entre le dépôt du crédit d'étude et le vote du crédit de réalisation.

Dans votre liste – je m'étonne d'ailleurs qu'ils y figurent – les immeubles Industrie 8-11-12 sont des maisonnettes ouvrières qui sont dans un état lamentable. Pour parler franchement, il est heureux qu'elles aient été occupées, parce que l'entretien qui est fait par les occupants est toujours préférable à rien du tout! Pour ces maisonnettes, je vous rappelle que vous avez voté, à la fin de la précédente législature, un crédit d'étude en troisième débat et que vous allez être prochainement saisis d'un projet de rénovation. Typiquement, les maisonnettes des 8-11-12 Industrie ne sont donc pas squattées: ce sont des maisons dont vous avez étudié la typologie et le projet de rénovation participatif en commissions du logement et des travaux. En troisième débat, la majorité de gauche a tranché pour la rénovation et vous serez prochainement saisis des crédits, qui sont inscrits pour 2009.

C'est ainsi pour tous les objets. Je prendrai un autre exemple que l'on connaît bien, celui de Saint-François 4, plus connu sous le nom de villa Freundler. C'est une maison pour laquelle la Ville de Genève a conclu une convention de prêt à usage avec les habitants. Ceux-ci partiront le jour où le Conseil administratif déposera un projet d'étude devant le Conseil municipal, car ils ne font valoir aucun droit à rester dans la maison. Mais il faut savoir que la rénovation de cette maison, qui a un caractère patrimonial, coûtera très cher. Il y a eu moult projets pour la villa Freundler: on parlait d'en faire une crèche, une maison de quartier, un habitat pour des jeunes en formation... Le Conseil administratif n'a jamais tranché en faveur d'un projet, parce que installer une crèche dans cette maison, par exemple, représenterait des coûts exorbitants vu son état et son caractère patrimonial.

Du reste, vous avez été nombreux à vous récrier quand le Conseil administratif vous a proposé la rénovation d'une maison à Saint-Jean et sa transformation en crèche pour 8 millions. Vous avez tous dit que c'était trop cher, et le Conseil administratif, entendant cela, ne peut évidemment plus présenter un tel projet pour la villa Freundler. Il élabore une autre proposition, cela prend du temps et, en attendant, vu la pénurie de logements, il est heureux que des personnes puissent y habiter et entretenir quelque peu ce patrimoine public.

Je tiens à votre disposition, pour l'ensemble des objets listés dans votre motion, l'état du dossier. Vous verrez que, pour chaque objet, il existe soit une convention, soit un contrat de bail à loyer, soit un contrat de prêt à usage, soit une demande de crédit en cours, et que rien n'a été omis ou laissé à l'abandon. Les autorités de la Ville ont essayé de faire au mieux, en négociant à la carte les solutions les plus adéquates par rapport aux différents objets, pour ne pas prêter l'intérêt public. A terme, vous serez saisis de projets de rénovation,

mais je rappelle que les rénovations aux Grottes ou aux Etuves ont coûté très cher. De même, la rénovation des biens qui figurent sur votre liste coûtera aussi très cher, nonobstant les arbitrages que vous ferez pour choisir les investissements prioritaires.

Pour terminer mon intervention, un peu longue mais qui répondait à des interrogations tout à fait légitimes, je me réjouis de la volonté partagée, à droite comme à gauche, de discuter du logement, de trouver des solutions adéquates. Je me réjouis demain d'assister avec vous à la présentation du projet d'agglomération franco-valdo-genevois par le conseiller d'Etat Robert Cramer. En effet, c'est bien à cette échelle-là et à aucune autre – en tout cas pas à l'échelle du Conseil municipal – qu'on va pallier la pénurie actuelle de logements.

En conclusion, je comprends vos préoccupations et je les trouve légitimes, mais je répète que tout a été fait comme cela devait l'être. Les services sont au courant, connaissent les personnes qui occupent les immeubles, et la justice a été saisie. S'agissant de trouver une solution à la pénurie de logements, nous en discuterons à la faveur des projets de rénovation qui vous seront présentés, mais aussi, de manière plus politique, lors du premier débat sur le projet d'agglomération que nous présentera demain le conseiller d'Etat Robert Cramer.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Il est vrai que votre intervention était un peu longue – vingt minutes – mais, comme vous avez parlé de deux objets, j'ai considéré que vous aviez droit à deux fois dix minutes... Le seul problème, c'est que vous avez lié des motions qui ne l'étaient pas... (*Liées au Mémorial.*) Mesdames et Messieurs, à l'instar de M^{me} Salerno, je vous propose d'ouvrir la discussion sur les deux motions M-692 et M-693...

M. Simon Brandt (R). C'est parfait, Monsieur le président, c'est exactement ce que j'allais vous demander. Mesdames et Messieurs, les propos de M^{me} Salerno me réjouissent. En effet, les immeubles et appartements qui figurent dans la motion M-693 résultent de chiffres on ne peut plus officiels, figurant dans la réponse de novembre 2006 à la question écrite QE-225: «Le prix du squat». Dans cette réponse, on apprend que le seul immeuble squatté faisant l'objet d'une convention spécifique est Lissignol 1-3-8, et c'est tout. Tous les autres ne font l'objet d'aucune convention spécifique particulière avec la Ville: c'est écrit noir sur blanc, Madame Salerno, dans la réponse de votre prédécesseur Pierre Muller.

Suite à cela, l'Entente avait fait voter, lors d'un débat sur la motion M-208 «Besoins en logements des squatters», un amendement demandant que le Conseil administratif nous présente des projets de rénovation pour l'ensemble de cette

liste. Six mois après, en mai 2007, j'avais demandé au conseiller administratif quand nous recevriions des projets. M. Muller m'avait indiqué que c'était à M. Ferrazino de me répondre, et la question était restée lettre morte. Voilà pourquoi nous avons déposé cette motion M-693. Nous voulons nous assurer que la volonté du Conseil municipal sera respectée et que des projets de rénovation seront déposés. Madame Salerno, vous nous le confirmez, c'est très bien, mais nous ne pouvions pas le savoir, puisque cela ne nous avait pas été communiqué, ni par l'ancienne équipe, ni par la nouvelle.

Cela étant, notre motion garde toute sa raison d'être. En effet, nous avons tous entendu le mouvement squat annoncer que les occupations d'immeubles allaient continuer. Que se passera-t-il si, demain, le mouvement squat occupe un immeuble appartenant à la Ville? Le Conseil administratif se laissera-t-il mettre devant le fait accompli? Le Conseil municipal suivra-t-il? Cette motion demande donc simplement de continuer à faire ce qui est loin d'être fait, comme l'a dit M^{me} Salerno, en matière de crédits de rénovation. Et, au cas où un immeuble appartenant à la Ville doit être occupé demain, le Conseil administratif aura déjà le soutien du Conseil municipal pour déposer plainte et demander l'évacuation.

Cela dit, une chose m'étonne dans la déclaration de M^{me} Salerno. Quand je l'entends saluer le squat des 8, 11 et 12, rue de l'Industrie, sous prétexte que les logements sont très vétustes, de telles déclarations me navrent! Si la Ville de Genève ne donne pas l'exemple en entretenant ses immeubles, en mettant des logements à disposition, de quel droit ferait-elle la leçon aux propriétaires privés? Comment un conseiller administratif peut-il dire, à propos de Rhino, que ce squat avait une raison d'être car le propriétaire ne faisait rien? La Ville de Genève doit maintenant systématiquement rénover ses immeubles et les mettre à disposition des gens qui en ont réellement besoin, et ne pas laisser un immeuble à l'abandon pour une raison x ou y... Et, que vous le vouliez ou non, ces immeubles restent des squats en l'état!

En conclusion, je me réjouis des propos de M^{me} Salerno et j'attends avec impatience les crédits de rénovation, que nous voterons avec le plus grand plaisir. Je prends aussi note que, dans ses propos, il n'y avait aucune apologie du mouvement squat et des squats actuels. Je suppose donc qu'au sein du nouveau Conseil administratif l'état de grâce des squats est passé, en même temps que chutait Rhino, et que le Conseil administratif ne va plus soutenir le mouvement squat publiquement, ou dans les faits en encourageant le squat dans ses propres immeubles. Je me réjouis par avance que tous ces logements soient mis à la disposition des gens actuellement inscrits sur la liste d'attente de la GIM.

M. Alexis Barbey (L). Je souscris entièrement aux propos de M. Brandt. J'aimerais juste m'étonner, d'une part, que la conseillère administrative ait lié

deux motions qui, a priori, n'ont rien à voir l'une avec l'autre. D'autre part, une motion n'est pas une question d'actualité, elle n'exige pas une réponse immédiate; au contraire, l'objectif est en général d'en discuter tranquillement dans une commission. Je prends donc note de vos réponses, Madame la conseillère administrative, et je vous remercie pour leur clarté et leur précision. Néanmoins, je pense qu'il est important que cette motion aille au bout de sa vie et que nous puissions l'étudier en commission.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la conseillère administrative, j'aimerais d'abord noter l'esprit de confiance dans lequel vous travaillez avec nous, dans lequel vous répondez à nos interpellations et questions. C'est aussi dans cet esprit que l'Entente a déposé la motion M-693 sur les squats, vous l'aurez compris. Cela dit, comme notre collègue Barbey, nous pensons que cette motion doit être traitée par le Conseil administratif en tant que telle et recevoir une réponse formelle, d'autant que vous avez évoqué un certain nombre de documents, Madame, et que vous avez visiblement analysé le sujet. Afin d'avoir une réponse écrite et circonstanciée, nous voterons donc le renvoi de la motion M-693 au Conseil administratif, ce qui ne devrait pas vous poser problème.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). J'aborderai les deux motions. S'agissant de la motion M-692 qui interpelle la magistrate par rapport à la politique d'attribution des logements par la GIM, je crois que les réponses données sont assez claires.

En ce qui concerne la motion M-693, celle-ci m'étonne à plus d'un titre. Il y a là un mélange des genres, relevé d'ailleurs par M^{me} Salerno: on mélange les squats et les baux associatifs, on essaie d'opposer ceux qui sont inscrits sur la liste d'attente de la GIM et ceux qui ont bénéficié de logements d'urgence après l'évacuation des squats. Cette façon d'exacerber les antagonismes me met profondément mal à l'aise. Sans vouloir comparer avec le débat précédent, je dirai que cette motion va aussi dans le sens d'une stigmatisation d'une partie de la population. N'oublions pas, Mesdames et Messieurs, que le problème en ville de Genève, ce n'est pas les squats, mais bien l'absence de logements, le fait que nous ne votons pas suffisamment de crédits d'investissements pour la rénovation d'immeubles. J'en appelle là à tous les groupes au moment du budget.

Encore une fois, ne nous trompons pas de cible. Le problème est bien la pénurie de logements à Genève et les difficultés que nous avons à rénover nos immeubles, de même que la spéculation immobilière qui n'est pas près de se terminer. Pour toutes ces raisons, nous, groupe des Verts, refuserons ces deux motions.

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). M^{me} Contat Hickel m'ôte les mots de la bouche. Je pourrais répéter mot pour mot ce qu'elle vient de dire. Effectivement, l'amalgame fait à propos des squatters, qui menaceraient la population des locataires, constitue une stigmatisation extrêmement dangereuse, que nous condamnons comme nous avons condamné, dans le précédent débat, une autre stigmatisation.

Concernant la politique de la GIM défendue par M^{me} Salerno tout à l'heure, il était en effet de bon ton de répéter que ce ne sont pas les squatters de Rhino et de la Tour qui ont été relogés, mais des familles, notamment des femmes avec enfants en bas âge. La Ville de Genève se trouvait là devant une situation d'urgence, puisque des familles se sont retrouvées du jour au lendemain privées de logement, sans aucun préavis d'évacuation. Une femme enceinte de neuf mois, sortie se promener, s'est retrouvée devant un cordon de police et dans l'incapacité de récupérer ne serait-ce qu'une paire de chaussures. Elle a dû passer des heures à argumenter pour récupérer les affaires du bébé à naître d'un jour à l'autre! Ce sont des situations comme celle-ci auxquelles la Ville a dû faire face, et la magistrate en charge de la Gérance immobilière municipale a agi comme il se doit. Il fallait reloger à tout prix ces familles avec enfants, ces femmes enceintes, ces personnes en situation de détresse.

Les autres ont dû se débrouiller, comme on peut le faire dans une ville qui connaît un taux de vacance des logements de 0,2%, c'est-à-dire une crise immobilière aiguë. Cette crise, Mesdames et Messieurs, est orchestrée par les milieux immobiliers qui spéculent depuis des dizaines d'années sur des immeubles vides. Et les gens qui occupent des logements ne le font pas pour s'opposer à tous les locataires brimés, ou parce qu'ils refuseraient de payer des loyers. Non, le squat est un mode de vie, mais surtout une réponse à une situation de crise. C'est pourquoi des jeunes gens, aujourd'hui, continuent avec courage à occuper des surfaces généralement dévolues à des bureaux, qui représentent des milliers de mètres carrés vides en pleine crise du logement.

Cette situation est profondément injuste et c'est à ce propos que nous aimerions vous entendre. Mesdames et Messieurs, nous aimerions vous entendre reconnaître que le Conseil d'Etat a agi avec une brutalité inouïe. A Genève, on avait pris l'habitude de discuter avec les occupants, garantissant ainsi une paix sociale, hors des affrontements violents. Aujourd'hui, on se retrouve dans une situation totalement polarisée, avec des jeunes gens qui réclament le droit de vivre autrement face à une politique du logement purement marchande. Mesdames et Messieurs, ne peut-on imaginer que le droit au logement prime sur le droit absolu à la propriété?

Rhino, c'est dix-neuf ans d'occupation d'un immeuble vide, mais c'est surtout une lutte pour arracher des logements à la spéculation immobilière. Rhino, ce n'est

pas un immeuble dans lequel l'actuel propriétaire aimerait habiter: ce dernier n'est pas à la rue avec valises et enfants, en attendant que de méchants squatters lui rendent son logement... C'est une personne extrêmement riche, plus que vous ne le serez jamais, qui possède une dizaine d'immeubles et deux cliniques. Les trusts s'emparent des logements et font de l'argent sur la misère du monde: c'est cela, la situation actuelle à Genève!

Continuer à dire que, malgré les pauvres locataires qui sont mal logés, le gouvernement de gauche privilégie ceux qui occupent des immeubles et qui ne veulent pas payer de loyer, c'est se moquer du monde! Et c'est surtout ne pas dire la vérité. Car la vérité, c'est qu'il y a une crise du logement et que certaines personnes dans ce pays veulent vivre autrement. Et le devoir d'une collectivité comme la nôtre, le devoir des pouvoirs publics est de laisser des espaces de liberté où l'on puisse vivre autrement. Pourquoi ne pas accepter l'idée que des jeunes gens n'aient pas envie de dépenser un tiers, voire deux tiers de leur salaire dans un logement, qu'ils auraient de toute façon beaucoup de mal à trouver? Pourquoi ne pas accepter l'idée que des gens aient envie de partager un appartement, en payant le prix d'une chambre, et de vivre en communauté pour partager d'autres valeurs?

Si on arrive un jour à trouver cet équilibre, à ne pas monter les gens les uns contre les autres, alors vous verrez que cette politique de concertation, qui laisse des espaces de liberté, sera bénéfique à Genève tout entière. Lorsqu'on a évacué la Tour de cette manière brutale, lorsqu'on a mis à sac les immeubles de Rhino, la Cave 12, le Bistr'ok, lorsqu'on a piétiné avec un tel mépris, une telle brutalité dix-neuf ans d'engagement et de résistance, ce que l'on a piétiné, Mesdames et Messieurs, c'est une partie de l'âme de Genève. Et je vous assure que l'on pourrait bien le payer de plus en plus cher!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le Parti socialiste propose de renvoyer ces deux motions au Conseil administratif. Ainsi, nous retrouverons l'excellent exposé de notre magistrate sous forme de propos écrits auxquels chacune et chacun pourra se référer par la suite. Car ces questions reviennent de manière un peu trop lancinante. Nous avons en effet souvent traité de la politique du logement, des squats, des contrats de confiance... Même le magistrat précédent, M. Muller, qui n'était pourtant pas de notre majorité, expliquait que, s'agissant des immeubles squattés, les chiffres pharaoniques annoncés étaient complètement surévalués, et qu'en outre nombre de ces logements bénéficiaient d'un contrat de confiance. A cet égard, je vous laisse relire les rapports qui ont déjà été cités et le *Mémorial* des séances de juin... Mais peut-être faut-il encore une fois retrouver l'ensemble de ces données dans un rapport plus complet. Ce sera un travail quelque peu fastidieux pour notre magistrate, puisque tout a déjà été dit, mais elle le répètera...

Nous aimerions rappeler ici que, lorsqu'on soutient une politique sociale du logement, on doit aussi reconnaître que cette politique prend racine dans les années 1980 avec le mouvement squat, quoi qu'on en dise. En effet, ce mouvement a permis de sauvegarder des immeubles qui étaient en attente de démolition. Ce n'est pas moi qui le dis, mais la Commission d'évaluation des politiques publiques: c'est le mérite de la LDTR que d'avoir permis de sauvegarder ces immeubles. Aujourd'hui, il n'y a pour ainsi dire plus d'immeubles laissés volontairement vides en attente de démolition, parce que les propriétaires ont compris qu'ils pouvaient les rénover.

Alors, bien sûr, il y a eu une bataille pour savoir quel type de rénovation il fallait entreprendre. Et, aujourd'hui, l'enjeu est sans doute de décider des standards que nous désirons pour ces immeubles. Notre groupe se bat d'ailleurs pour des standards différenciés, contre l'avis de certains, mais nous pourrions sans doute, petit à petit, avoir une discussion intelligente sur le sujet, en évitant de revenir toujours sur le même débat opposant les partis politiques de manière si peu fructueuse.

Encore une fois, reconnaissons que cette histoire a permis de sauvegarder une partie intéressante de notre patrimoine, de conserver des immeubles offrant des logements économiques au centre-ville. Rendons justice à cette histoire des occupations, et essayons d'imaginer l'avenir à travers une politique sociale du logement novatrice.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis très étonné du dogmatisme des Verts et d'A gauche toute! en la matière. Dans notre motion, nous demandons simplement des explications. Il y a une autre façon de faire de la politique, et le nouveau Conseil administratif est précisément en train de nous entraîner sur cette voie, au lieu d'être dans des affrontements idéologiques permanents. Nous, conseillers municipaux, sommes des relais entre les autorités et la population et, à ce titre, nous avons des explications à transmettre.

A l'époque où M. Haegi avait entrepris de conclure les contrats de confiance, la situation était claire: on savait que ces contrats existaient, ils étaient clairement affichés. Depuis, les autorités politiques portent une certaine responsabilité dans ce flou artistique qui règne, dans cette confrontation entre le Conseil d'Etat et le procureur, entre M. Moutinot et M. Zappelli. Je crois que la population attend que tous les élus se concertent pour trouver des solutions, au lieu de se battre en permanence.

Pour ma part, je suis intéressé de savoir si, parmi les vingt et un squats dénoncés par le procureur Zappelli, les six immeubles de la Ville de Genève font l'objet d'un contrat de confiance ou non, s'il y a d'autres conventions qui existent.

Ce sont des explications qui seront utiles à tout le monde, notamment aux relais que nous sommes. Je n'arrive donc pas à comprendre, Mesdames et Messieurs, que vous ne puissiez pas voter la motion M-693.

Mise aux voix, la motion M-692 est acceptée par 42 oui contre 26 non (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui préciser:

- les conditions dans lesquelles ont eu lieu les dernières attributions;
- si l'évaluation du degré d'urgence a bien été effectuée en tenant compte de la situation de toutes les familles régulièrement inscrites à la Gérance immobilière municipale;
- le rôle exact de la magistrate chargée du département des finances et du logement dans les attributions.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Mise aux voix, la motion M-693 est refusée par 37 non contre 33 oui.

6. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 24 janvier 2005, intitulée: «Conseil des enfants» (M-417)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la mise en place d'un projet pilote de conseil des enfants dans un quartier de la ville à définir, en partenariat avec la maison de quartier, les écoles et tout autre partenaire intéressé par ce projet.

¹ «Mémorial 162^e année»: Rapport, 4460.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Répondant à l'invite du Conseil municipal, le Conseil administratif a chargé le Service des écoles et institutions pour l'enfance et la Délégation à la jeunesse de mettre sur pied un groupe de pilotage avec les maisons de quartier intéressées. Trois maisons de quartier se sont annoncées: Franchises, Champel et Acacias. Chacune d'elles a souhaité développer un projet de conseil d'enfants répondant aux caractéristiques spécifiques de son environnement et de son fonctionnement.

La finalité du projet est de valoriser le statut de l'enfant dans la ville et de lui donner un pouvoir sur son environnement. Le groupe de pilotage s'est employé à fixer un cadre strict afin d'éviter certains problèmes, notamment:

- risques de manipulation et d'instrumentalisation des enfants par les adultes;
- importance de respecter les rythmes de travail des enfants et leur capacité de projection;
- risque de donner de faux espoirs aux enfants;
- risque de double emploi avec les conseils d'école.

Il a été décidé de cibler la tranche d'âge de 8 à 12 ans et de s'en tenir au principe du volontariat. Le groupe de pilotage considère que les compétences de ces conseils pourront toucher notamment les domaines de l'aménagement urbain, de l'écologie, du vivre ensemble (solidarité, voisinage) ou encore du vivre avec (deuil, monoparentalité). La durée du projet a été fixée à deux ans au minimum.

Les trois maisons de quartier précitées ont entrepris de consulter leurs partenaires habituels (parents, écoles, personnel parascolaire) sur le bien-fondé et la faisabilité du projet. Parallèlement, elles ont amené l'idée de ces conseils lors des temps d'accueil des enfants en suscitant leurs propositions, leurs souhaits et leurs commentaires. Force est de constater que le projet reste abstrait pour les enfants. Ils ont une certaine difficulté à saisir l'objectif et à y trouver de l'intérêt. Il convient donc de faciliter le démarrage en consultant les enfants sur des projets précis: par exemple, organisation d'une fête ou aménagement de jeux. C'est à cela que vont s'employer les trois maisons de quartier volontaires ces prochains mois.

A ce stade du déroulement de l'expérience, le Conseil administratif considère qu'il est intéressant de poursuivre le travail entrepris, mais qu'un tel projet a besoin de temps pour prendre corps. Il vous propose de prendre acte du fait que la démarche est engagée dans un cadre correct et d'attendre que la situation ait évolué pour recevoir de nouvelles informations.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

7. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 14 septembre 2005, intitulée: «Pour que le quai du Seujet retrouve sa qualité d'espace public!» (M-495)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à étudier, dans un concept global, la sécurisation et l'aménagement de l'ensemble du quai du Seujet;
- à intervenir immédiatement afin de faire respecter l'interdiction du stationnement sur le quai.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Un diagnostic global de la mobilité et de la circulation a été effectué au quai du Seujet. Il confirme un certain nombre de points noirs pour lesquels des améliorations doivent être mises en place.

Un premier constat montre que 60% des véhicules dépassent la vitesse réglementaire fixée à 50 km/h. Le deuxième problème majeur est le stationnement illicite. Plus de la moitié des voitures sont stationnées de façon irrégulière, même quand il y a des places autorisées libres, et cela tout au long de la journée et de la soirée. Quant aux deux-roues motorisés, un constat identique est valable pour un tiers d'entre eux.

Ce stationnement illicite constitue une entrave pour les cheminements piétonniers et cyclistes et, conjugué à la vitesse du trafic, il engendre un climat d'inconfort et d'insécurité. De fait, le relevé d'accidentologie sur le quai du Seujet souligne l'incidence du parcage sauvage sur la sécurité routière.

Face à ce constat, les mesures à prendre seront de plusieurs ordres. Un réaménagement du gabarit de la chaussée, notamment par la modification des emplacements de stationnement et des itinéraires cyclables, permettra de modérer sensiblement la vitesse. De même, la réorganisation du carrefour avec la rue de la Pisciculture devrait résoudre le problème des priorités, tout en infléchissant l'aspect rectiligne de l'axe. Enfin, un soin particulier sera apporté à l'amélioration de la visibilité et du confort des passages pour piétons.

En plus des gains en matière de sécurité et de réduction des nuisances, l'objectif est de valoriser l'espace d'agrément du quai. De même, le projet d'amé-

¹ «Mémorial 163^e année»: Rapport, 1638.

nagement apportera des solutions qui minimisent la nécessité d'intervention des agents municipaux en proposant des dispositifs qui empêchent la recrudescence des comportements délictuels d'excès de vitesse et de stationnement illicite.

Un tel projet d'aménagement est en cours d'examen au sein des services techniques municipaux et cantonaux concernés, et fera prochainement l'objet d'une présentation aux riverains et associations du secteur. Il conviendra ensuite d'obtenir le financement de cette opération ainsi que les autorisations de construire.

Considérant le délai nécessaire à la mise au point d'un nouvel aménagement de cette ampleur, le Conseil administratif a décidé d'intervenir dans l'intervalle sur les problèmes du stationnement illicite et de l'excès de vitesse sur cette voie.

Concernant le stationnement illicite diurne, les agents municipaux ont renforcé leur travail de prévention et de contrôle. L'îlotier du secteur du quai du Seujet est régulièrement en contact avec les commerçants et les associations pour prévenir le parcage sauvage. Parallèlement, les agents contrôlent quotidiennement le site et verbalisent les infractions au stationnement; en moyenne, sur les années 2005-2006, 30 verbalisations par mois sont dressées sur cette voie par les agents municipaux.

Le Conseil administratif est également intervenu auprès de la gendarmerie. En effet, le quai du Seujet abrite des établissements publics de nuit, dont la clientèle semble peu sensible au travail de prévention du stationnement illicite entrepris de concert par les agents municipaux et les tenanciers. De plus, la municipalité n'a aucune compétence en matière de contrôle de vitesse. La Ville de Genève s'est en conséquence adressée au Département des institutions pour solliciter au quai du Seujet une présence dissuasive et répressive de la gendarmerie en matière de vitesse du trafic et de stationnement illicite nocturne. Le Conseil administratif tient d'ailleurs à rappeler qu'il intervient régulièrement auprès de l'autorité cantonale compétente pour demander le renforcement des contrôles des règles de la circulation routière en ville de Genève, qu'il s'agisse des limitations de vitesse au centre-ville ou de la sécurité routière dans les zones 30 km/h et zones de rencontre.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

M. Mathias Buschbeck (Ve). La réponse à notre motion M-495 est un peu décevante. Nous avons formulé une série de propositions en commission concernant des mesures un peu plus coercitives. On sait que le quai du Seujet est à l'ori-

gine des gros problèmes de circulation des transports publics à Bel-Air. Si on arrive à régler le problème du trafic de transit au quai du Seujet, on règle également celui-ci. Nous sommes donc relativement déçus par cette réponse.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'étais moi-même motionnaire à l'époque et je note qu'un projet d'aménagement est en cours d'examen au sein des services techniques municipaux et cantonaux concernés, et qu'il fera prochainement l'objet d'une présentation aux riverains et associations de ce secteur. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Nous espérons toutefois que ce projet intégrera non seulement les mesures de modération de la circulation qui sont nécessaires, étant donné la présence de nombreuses personnes âgées et d'enfants, mais qu'il intégrera aussi un vrai projet d'aménagement des espaces publics le long du quai. En effet, si le quai du Rhône est plus ou moins aménagé, l'autre partie, en revanche, le long des immeubles du quai du Seujet, est un espace sinistré, encombré par de nombreuses automobiles. A l'époque, M. Muller avait d'ailleurs souligné que les contrôles effectués montraient un grand nombre d'infractions à cet endroit. Nous espérons donc que ce côté-là du quai du Seujet verra un vrai projet d'aménagement de l'espace public.

8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 février 2006 de M. Robert Pattaroni, M^{me} Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et M^{me} Odette Saez, acceptée par le Conseil municipal le 7 juin 2006, intitulée: «Pour une gestion centralisée des postes de l'administration de la Ville de Genève» (M-599)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre sur pied, à titre d'essai pour l'année 2007, un système de gestion centralisé de l'ensemble des postes de son administration basé sur les principes suivants:

- tout poste devenu vacant par le départ de la personne qui l'occupait (retraite, renoncement à une activité à la Ville de Genève) est versé dans un compte unique des postes pour l'ensemble de l'administration de la Ville de Genève;

¹ «Mémorial 164^e année»: Développée, 275.

- la réaffectation d'un poste vacant est décidée par le Conseil administratif dans son ensemble, en fonction des priorités liées aux seules tâches indispensables ou nécessaires pour satisfaire les besoins prépondérants et le bien-être des habitant-e-s de la ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A titre préliminaire, le Conseil administratif souhaite rappeler que nombreux sont les postes dont on pourrait penser qu'ils sont vacants, alors que ceux-ci sont en cours de procédure pour être repourvus.

En effet, pas moins de 300 à 400 postes sont mis au concours chaque année, en vue de nominations destinées à repourvoir des postes qui se sont libérés (mises à la retraite, démissions, résiliations, etc.).

La durée concrètement nécessaire aux démarches du recrutement – qui n'est en pratique que rarement inférieure à trois mois, et durant laquelle les services recourent fréquemment à l'engagement temporaire du titulaire pressenti – explique l'existence pour ainsi dire permanente de 40 à 60 postes en attente d'être repourvus. Ces postes vacants, au sens impropre, doivent être distingués des postes non utilisés (ou vacants au sens propre), dont le nombre à l'heure actuelle n'excède pas 3 ou 4 pour l'ensemble de l'administration municipale.

Les postes demandés au budget pour chacun des services sont donc jugés réellement nécessaires pour accomplir les missions qui leur incombent et les prestations qu'ils doivent fournir.

Dans une certaine mesure, la centralisation de la gestion des postes existe déjà.

Lorsqu'un poste vient à se libérer, le Conseil administratif décide de le mettre au concours s'il estime que la fonction doit être reconduite; le chef du service concerné est par conséquent tributaire de ce pouvoir discrétionnaire.

Sur le plan formel, le Conseil administratif n'a toutefois pas le pouvoir de transférer un poste avant l'adoption du prochain budget par le Conseil municipal.

En pratique cependant, le Conseil administratif transfère chaque année une vingtaine de postes en cours d'exercice et attend l'adoption du budget suivant pour assurer leur couverture budgétaire.

Matériellement parlant, le souhait des motionnaires de réaliser une gestion centralisée des postes est donc déjà une réalité. Le Service de surveillance

des communes semble connaître cette pratique, identique d'ailleurs à l'Etat de Genève, mais fait preuve jusqu'à ce jour d'une certaine tolérance.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

M. Robert Pattaroni (DC). En la matière, nous pensons que l'actuel Conseil administratif y arrivera mieux que le précédent. Nous pensons toujours que, pour une gestion rationnelle du personnel, il faut absolument que les décisions soient prises à l'échelon du Conseil administratif. Tout poste devenu vacant doit être remis dans la corbeille afin de discuter de la meilleure utilisation dudit poste. S'il est prouvé qu'il doit être repourvu à la minute, on le fait; si on considère qu'on peut attendre de voir comment évolue la situation, on attend; et si on considère que ce poste n'a plus la même utilité, on l'affecte éventuellement à une autre activité, ou on le supprime au budget.

Je crois que cette solution, quelles que soient les réticences qu'ont pu avoir certains conseillers administratifs, permettra au Conseil administratif d'avoir le sentiment de bien exercer ses responsabilités en matière de ressources humaines. Nous avons entendu avec plaisir la nouvelle magistrate nous expliquer ce qu'elle allait faire en matière de gestion du personnel: nous pensons qu'elle inclura ce type de disposition dans sa gestion.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Pattaroni, j'imagine que vous avez lu avec l'attention qui vous caractérise la réponse à la motion M-599 déposée par votre groupe. Une gestion concertée, poste par poste, par le Conseil administratif, c'est ce qui se passe dans les faits. A notre ordre du jour, le mercredi matin, figurent toutes les questions relatives au personnel et notamment toutes les ouvertures de postes. Je peux vous dire que nous passons bien du temps – un temps qui devrait être avant tout un temps politique – à discuter de l'utilité de tel ou tel poste, à imaginer des rocadés ou des transferts de postes entre les conseillers et la conseillère administrative en charge des ressources humaines.

Cette préoccupation est donc également celle de notre Conseil administratif, puisque nous avons repris la façon de faire du précédent Conseil. Tous les engagements, de la secrétaire au directeur de département, passent par le Conseil administratif, de même que toutes les transformations de postes ou les résiliations de contrats. Il n'y a pas de décision d'un magistrat: il y a toujours, pour tous les cas de figure, une décision du Conseil administratif in corpore. Vous avez donc été entendus et votre préoccupation est depuis longtemps celle du Conseil administratif.

9. Réponse du Conseil administratif à la résolution de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 23 mai 2005, intitulée: «Revitalisons le Rhône Express Régional» (R-82)¹.

TEXTE DE LA RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'inviter le Conseil d'Etat à prendre en compte, dans ses études sur les transports ferroviaires à Genève, la possibilité et l'opportunité (une fois assuré le financement complet du CEVA) de réaliser une halte à Saint-Jean et Châtelaine.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis plusieurs années, la Ville de Genève collabore avec l'Etat de Genève et les Transports publics genevois pour mener une politique de développement du réseau des transports en commun. De nombreuses améliorations ont été apportées à la dotation du réseau aussi bien par le rail, avec la mise en service de nouvelles lignes de tram, que par la route, avec le remaniement de certaines lignes de bus et trolleybus.

Par ailleurs, le plan directeur cantonal préconise de renforcer la structure multipolaire de l'agglomération. Dès lors, il convient de multiplier les connexions entre les différents centres périphériques afin de les valoriser par un maillage ferroviaire transfrontalier. Le réseau de transports publics actuel étant essentiellement radioconcentrique, il s'agit de faciliter les déplacements collectifs de proximité par des liaisons tangentielles entre les différents pôles de transport et les quartiers à forte densité d'habitation.

C'est dans cette optique que le Conseil administratif a donné suite à la présente résolution, en chargeant ses services d'étudier, avec les services compétents de l'Etat de Genève, l'intérêt d'un arrêt ferroviaire à Saint-Jean et à Châtelaine.

La station RER de Saint-Jean figurait dans le plan localisé de quartier N° 28330 (A-245) voté par le Conseil municipal en 1993. Ce plan a été suspendu pour éviter de gêner le projet du tracé Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA).

La liaison CEVA sera la seule ligne voyageurs traversant Saint-Jean. Compte tenu de la fréquence du CEVA – toutes les trente minutes – et de la desserte par

¹ «Mémorial 162^e année»: Projet de résolution, 6564.

le réseau urbain des TPG du quartier de Saint-Jean – liaisons pour Cornavin-Thônex par le bus 27, pour Rive-Hôpital par le 7, pour Carouge-Nations par le 11 – l'Office cantonal de la mobilité considère qu'une halte ferroviaire aussi proche de la gare Cornavin ne correspond ni aux besoins du secteur, ni à ceux des futurs usagers du CEVA.

Néanmoins, dans le cadre des travaux à venir, l'emplacement de cette station fera l'objet de mesures conservatoires et son usage pourra être réévalué en fonction du développement de l'urbanisation et du réseau ferré.

La halte de Châtelaine fait, quant à elle, partie du plan directeur cantonal et se trouve dans une zone en cours de densification. Cette gare est potentiellement très intéressante, car elle se trouve au croisement de la ligne de l'aéroport avec celle empruntée par le RER de La Plaine et le trafic de liaison par Bellegarde. La capacité de cette ligne se verra renforcée par les aménagements prévus dans le cadre de la réhabilitation de la ligne du Haut-Bugey, appelée «ligne des Carpatès», reliant Bellegarde à Bourg-en-Bresse. Cette amélioration de capacité ferroviaire devrait intervenir en 2010.

Une station à Châtelaine pose cependant à son tour le problème technique de capacité ferroviaire. En effet, entre Cornavin et Cointrin-Blandonnet, la ligne de La Plaine ne comporte qu'une seule voie qui se trouvera ainsi intensivement fréquentée dans les deux directions. Un arrêt des convois sur un tronçon bidirectionnel à voie unique impliquerait une gestion du trafic peu compatible avec les standards de sécurité. Seule la réalisation d'une double voie, rendue nécessaire en regard des développements importants des échanges franco-suisse par chemin de fer, permettra de réaliser une halte à Châtelaine et également d'augmenter les services entre Cornavin et La Plaine.

Bien que la Ville de Genève n'ait aucune compétence en matière de chemin de fer, le Conseil administratif entend soutenir le développement de celui-ci au travers du réaménagement du domaine public en favorisant l'accès au réseau des mobilités douces à partir des pôles d'échange des transports collectifs.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

M. Mathias Buschbeck (Ve). La résolution R-82 demandait d'étudier une halte ferroviaire à Saint-Jean. Suite à des remarques d'habitants et à des pétitions, notre Conseil municipal a demandé plusieurs fois de garder, dans les plans de développement ferroviaire, une halte à Saint-Jean, et c'est pourquoi nous avons voté cette résolution.

Nous savons qu'actuellement le Canton n'est pas favorable à cette halte. Aussi, quand on nous répond: «L'Office cantonal de la mobilité considère qu'une halte ferroviaire aussi proche de la gare Cornavin ne correspond ni aux besoins du secteur, ni à ceux des futurs usagers du CEVA», merci, nous le savions! C'était bien pour cela que nous avons voté la résolution, ce n'était pas pour avoir l'avis du Canton. Bizarrement, nous votons une résolution pour dire que nous ne sommes pas d'accord avec le Canton, et nous nous retrouvons avec l'avis du Canton dans la réponse!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Comme vous l'avez remarqué, Monsieur Buschbeck, c'est mon éminent prédécesseur qui vous a répondu. J'entends bien reprendre cette question à la lumière de tous les aménagements qui seront faits dans ce secteur et qui pourront peut-être justifier l'utilité d'une halte RER. Je ne m'avancerai pas plus en l'état, mais je vais y regarder de plus près. M. Ferrazino vous a répondu dans les limites des études qui ont été faites. Nous allons essayer de voir s'il est possible d'accéder à votre demande.

10. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 11 mars 1998, sur la pétition intitulée: «Pour un aménagement du périmètre Châteaubriand soucieux des besoins des habitants» (P-63)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 63 au Conseil administratif en précisant qu'il l'approuve et qu'il a pris note que les habitants seront associés au concours qui sera lancé très prochainement.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'espace de vie infantine d'une capacité de 75 places, accueillant environ 125 enfants, la villa Dufour aménagée en maison de quartier, la nouvelle buvette extérieure et le parc public sont aujourd'hui réalisés et en exploitation depuis l'automne 2005. Voir également la proposition PR-239.

¹ «Mémorial 155^e année»: Rapport, 4472.

Du point de vue foncier, l'unité opérations foncières attend la loi du Grand Conseil permettant de finaliser les actes.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

11. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

12. Interpellations.

Néant.

13. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne fin de soirée, en vous priant d'être à l'heure demain, puisque, à 17 h, le conseiller d'Etat Robert Cramer nous présentera le projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	942
2. Communications du bureau du Conseil municipal	942
3. Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2008 (PR-570). Suite de la précon- sultation.	942
4.a) Motion du 11 septembre 2007 de MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, M ^{mes} Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin et Nathalie Fontanet: «Genève est contre l'exclusion» (M-695)	950
4.b) Résolution du 11 septembre 2007 de MM. Pierre Rumo, Christian Zaugg, M ^{mes} Salika Wenger, Maria Casares, Maria Pérez, Marie- France Spielmann, Charlotte Meierhofer, Vera Figurek, Catherine Gaillard et Hélène Ecuyer: «Non aux affiches haineuses de l'UDC» (R-104)	951
5.a) Motion du 11 septembre 2007 de M ^{me} Nathalie Fontanet, MM. Jean Sanchez et Alexandre Chevalier: «Attribution des logements de la GIM: quels critères et qui décide?» (M-692)	968
5.b) Motion du 11 septembre 2007 de MM. Simon Brandt, Alexis Bar- bey et Jean-Charles Lathion: «Des logements pour les personnes sur la liste d'attente de la GIM!» (M-693)	969
6. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 24 jan- vier 2005, intitulée: «Conseil des enfants» (M-417).	982
7. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil muni- cipal le 14 septembre 2005, intitulée: «Pour que le quai du Sujet retrouve sa qualité d'espace public!» (M-495)	984
8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 février 2006 de M. Robert Pattaroni, M ^{me} Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Jean-	

Charles Lathion, Lionel Ricou et M ^{me} Odette Saez, acceptée par le Conseil municipal le 7 juin 2006, intitulée: «Pour une gestion centralisée des postes de l'administration de la Ville de Genève» (M-599).	986
9. Réponse du Conseil administratif à la résolution de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 23 mai 2005, intitulée: «Revitalisons le Rhône Express Régional» (R-82)	989
10. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 11 mars 1998, sur la pétition intitulée: «Pour un aménagement du périmètre Châteaubriand soucieux des besoins des habitants» (P-63)	991
11. Propositions des conseillers municipaux	992
12. Interpellations	992
13. Questions écrites	992

La mémorialiste:
Marguerite Conus